



Les PCPE de Nouvelle-Aquitaine, *activité, bilan et perspectives en 2022*

Janvier 2024

Les PCPE de Nouvelle-Aquitaine, *activité, bilan et perspectives en 2022*

*Etude réalisée par
Patricia FIACRE
& Bénédicte MARABET
CREAI Nouvelle-Aquitaine*

Janvier 2024

Les points de vue exprimés dans ce document n'engagent que leurs auteurs

En 2014, le rapport Piveteau « Zéro sans solution » a mis en avant la nécessité de prévenir les ruptures de parcours d'accompagnement par les structures médico-sociales. Il préconise la mise en place d'organisations souples s'appuyant sur les professionnels libéraux mobilisables sur le territoire de vie des personnes.

Les Pôles de Compétences et de Prestations externalisées se sont déployés en Nouvelle-Aquitaine à partir de 2016¹ afin d'apporter une solution à des personnes qui ne disposent pas de réponses appropriées à leur situation de handicap. Il s'agit de personnes, enfants ou adultes, en situation critique pour tout type de public et de personnes avec TSA. La Nouvelle-Aquitaine compte en 2022 13 PCPE pour des personnes en « situation critique » et 17 PCPE pour des personnes avec TSA pour une file active de 243 personnes en situation critique et de 538 personnes avec TSA.

Les PCPE viennent ainsi compléter la palette de l'offre médico-sociale constituent un dispositif pérenne, souple et modulaire qui s'adresse à toute personne en situation de handicap pour soutenir son projet de vie en milieu ordinaire dans un objectif inclusif par :

- des prestations directes auprès des usagers, avec des professionnels dans un cadre salarié ou libéral dont les qualifications professionnelles sont reconnues et leurs pratiques conformes aux RBPP,
- des prestations auprès des familles et des aidants, telles que la guidance parentale,
- la formalisation d'un projet individuel d'accompagnement fondé sur l'évaluation fonctionnelle, avec la désignation d'un coordonnateur,
- la coordination des interventions effectuées par ces pôles dans le cadre de la continuité du parcours des personnes concernées.

Selon la circulaire du 22 novembre 2013, une situation peut être qualifiée de « critique » si deux conditions sont réunies :

- La complexité de la prise en charge doit générer pour les personnes concernées des ruptures de parcours, tels que des retours en famille non souhaités et non préparés, des exclusions d'établissement et des refus d'admission ;
- L'intégrité, la sécurité de la personne et/ou de sa famille doivent être mises en cause.

Leur déploiement en Nouvelle-Aquitaine à partir de 2016 et jusqu'en 2021 a permis de répondre de manière pertinente à des personnes sans solution.

Lors du précédent diagnostic territorial réalisé sur l'activité des PCPE en 2020, une forme d'embolisation commençait à apparaître avec des listes d'attente et des délais pour débiter une prise en charge s'allongeant. En effet, des listes d'attente ont dû être constituées dans plusieurs PCPE et près de 340 personnes étaient sur liste d'attente des PCPE fin 2022 contre 180 fin 2020.

Qu'en est-il aujourd'hui ? En 2023, les PCPE parviennent-ils à répondre de façon satisfaisante aux besoins ?

¹ Les textes de référence des PCPE :

- Instruction n° DGCS/SD3B/2016/119 du 12 avril 2016 relative à la mise en œuvre des pôles de compétences et de prestations externalisées pour les personnes en situation de handicap.
- Circulaire n° DGCS/SD5C/DSS/CNSA/2016/126 du 22 avril 2016 relative aux orientations de l'exercice 2016 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes handicapées et des personnes âgées.
- Circulaire du n° DGCS/3B/2017/148 du 2 mai 2017 relative à la transformation de l'offre d'accompagnement des personnes handicapées dans le cadre de la démarche « une réponse accompagnée pour tous ».

Sommaire

Synthèse des résultats	5
1. La méthode.....	8
2. L'offre de PCPE en Nouvelle-Aquitaine	8
3. Les demandes et les admissions en 2022	11
4. Les personnes accompagnées par les PCPE en 2022.....	18
5. Les personnes sorties des PCPE en 2022.....	27
6. Le personnel travaillant dans/pour les PCPE.....	34
7. Modalités d'accompagnement par le PCPE.....	38
8. Prestations directes selon la catégorie d'acteurs et la nomenclature SERAFIN PH en 2022	44
9. Les prestations indirectes en 2022	50
10. La participation financière des personnes accompagnées et des familles	52
11. Les PCPE et leurs partenaires	55
12. Bilan global des accompagnements mis en œuvre, projets, attentes exprimés par les PCPE ...	61
Annexes.....	67
Sigles.....	69

Synthèse des résultats

L'offre de PCPE en Nouvelle-Aquitaine

Au 31/12/2022, 30 PCPE étaient en fonctionnement en Nouvelle-Aquitaine, 17 pour les personnes avec troubles du spectre de l'autisme (TSA) et 13 pour les personnes en situation critique (SC). En moyenne, les PCPE TSA sont ouverts **245 jours par an** et les PCPE SC **275 jours par an**.

Des demandes d'admission en diminution

En 2022, il y a eu **578** demandes d'admission dans les PCPE de Nouvelle-Aquitaine. Les demandes d'admission sont en diminution de 10% par rapport à l'année 2020 lors de laquelle les PCPE de Nouvelle-Aquitaine avaient reçu 644 demandes.

Les admissions

En 2022, 326 personnes ont été admises: 89% des personnes admises en PCPE SC avaient une notification de la CDAPH contre 43% pour les PCPE TSA. Par ailleurs, 67 demandes concernent des personnes accompagnées dans le cadre **d'un plan d'accompagnement global**.

L'origine des demandes

Pour les PCPE situations critiques, la part des demandes d'admission adressées par les acteurs professionnels est majoritaire. Pour les PCPE TSA, les usagers et leur famille ou représentant légal restent les premiers acteurs à l'origine de la demande.

Liste d'attente

19 PCPE ont une liste d'attente, 14 PCPE TSA et 5 PCPE SC, **pour un total de près de 340 personnes**.

Motif principal de la demande d'accompagnement

Les **motifs principaux de la demande** sont en évolution.

Pour les demandes adressées aux PCPE TSA : en 2020, l'accompagnement à domicile **en attendant une place en ESMS** était une demande majoritaire. Elle est proportionnellement moindre en 2022 au profit des demandes de **maintien à domicile dans un objectif d'inclusion** ainsi qu'en faveur d'un accompagnement des parents.

Pour les demandes adressées aux PCPE SC, **le mouvement est inverse**. Les demandes de maintien à domicile dans un objectif d'inclusion ont diminué de moitié au profit des demandes dans l'attente d'une place en ESMS (et d'une anticipation des ruptures de parcours).

Les personnes accompagnées par les PCPE en 2022

Une augmentation de près de 37% de la file active au niveau de la région depuis 2020 est observée.

Répartition par sexe et âge

Le sexe ratio des personnes accompagnées par les PCPE de la région est identique à celui de 2020. Près de 75% des personnes sont de sexe masculin.

Concernant la répartition par âge des personnes accompagnées par les PCPE en 2022, on constate une légère évolution. La part des mineurs diminue au profit des majeurs, même si les mineurs restent largement majoritaires.

Mesures de protection

Près d'une centaine d'enfants accompagnés par les PCPE de la région sont protégés par l'ASE.

Quatre adultes sur dix ont une mesure de protection.

Situation scolaire des enfants de 3 à 15 ans au moment de l'admission

La part des enfants **en inclusion** au moment de l'admission **a augmenté pour les deux types de PCPE** par rapport au diagnostic 2020.

Situation scolaire ou professionnelle des personnes de 16 ans et plus à l'admission

Neuf personnes sur dix âgées de 16 ans et plus accompagnées par les PCPE situations critiques n'étaient pas inscrites dans un parcours de formation ou professionnel.

Une personne sur deux âgée de 16 ans et plus accompagnée par les PCPE TSA n'est pas en formation ni inscrite dans un parcours professionnel.

Accompagnement principal au moment de l'admission au PCPE

Les modes d'accompagnement des personnes à l'admission ont un peu évolué entre 2020 et 2022.

La part des enfants avec TSA qui étaient sans accompagnement à l'admission a légèrement diminué entre 2020 et 2022 tandis que celle des enfants en situation critique sans accompagnement a augmenté.

Une diminution sensible de la part des majeurs accompagnés en ambulatoire au profit des majeurs accompagnés en établissement au moment de l'admission est également observée.

Les troubles présentés par les personnes accompagnées par les PCPE

Il n'y a pas d'évolution notable par rapport aux données de 2020. Le profil clinique des personnes accompagnées par les PCPE montre que :

- Les troubles du développement intellectuel constituent la déficience principale de quatre personnes sur dix accompagnées par les PCPE SC.
- Près de sept personnes sur dix accompagnés par les PCPE TSA et SC ont une déficience associée, principalement sur le plan du développement intellectuel, des troubles du comportement et de la communication ou des troubles du langage et des apprentissages.

Les personnes sorties des PCPE en 2022

En 2022, **318 personnes sont sorties des PCPE néo-aquitains, soit 30% des personnes de la file active.**

La durée des accompagnements dont ont bénéficié les personnes sorties en 2022

- Près d'un tiers (31%) des personnes sorties des PCPE en 2022 étaient accompagnées depuis moins d'un an.
- Les accompagnements durant 12 à 24 mois ont augmenté sur la période 2020-2022 pour les personnes en situation critique (45% d'entre elles) mais sont restés stables pour les personnes avec TSA (36%).

Motifs de fin d'accompagnement par le PCPE

Le principal motif de la fin d'accompagnement est **l'atteinte des objectifs pour 56% des sorties.**

Le motif qui arrive en second temps est le **non-renouvellement des droits par la CDAPH.** Tous les départements ne sont pas concernés par ce motif de fin d'accompagnement.

Les PCPE sont rarement à l'initiative de la demande de fin d'accompagnement. Cela se produit lorsque la personne n'adhère pas à l'accompagnement.

Situation scolaire des enfants de 3 à 15 ans, au moment de la sortie

Lors de la sortie des PCPE, les enfants de 3 à 15 ans sont un peu moins nombreux à être scolarisés en inclusion que lors de l'admission. La situation est inversée pour les scolarités en unité interne des IME et ITEP. Il est possible que le PCPE soit intervenu dans des situations d'inclusion scolaire ou le maintien à l'école s'avérait complexe.

Situation scolaire ou professionnelle des personnes de 16 ans et plus à la sortie

Entre l'admission et la sortie, la part des personnes de 16 ans et plus sans activité professionnelle ni formation est en nette diminution.

Les difficultés pour les sorties

- Le manque de possibilités d'admission dans les structures médico-sociales et sanitaires
- La coopération médico-social / sanitaire pour assurer un accompagnement à la sortie du PCPE
- Le frein économique pour les personnes et leur famille
- La coordination entre les intervenants difficile à assurer pour certaines familles
- Le respect du projet de vie de la personne qui ne souhaite aucune forme d'institutionnalisation
- Des difficultés liées au profil des personnes

Le personnel travaillant dans/pour les PCPE

Par rapport au diagnostic réalisé en 2020, on remarque près de 10 ETP en moins dans les PCPE.

L'offre de professionnels libéraux mobilisable sur les territoires

12 PCPE / 30 estiment que l'offre des professionnels en libéral sur leur territoire permet de mettre en place les prises en charge nécessaires au regard des besoins des personnes accompagnées

18 PCPE jugent l'offre insuffisante.

Prestations directes en référence à la nomenclature SERAFIN PH délivrées par le PCPE

Les salariés des PCPE apparaissent essentiellement mobilisés sur des actions de coordination renforcée. L'autonomie des personnes est l'objectif qui a nécessité le plus grand nombre d'actes délivrés par les libéraux.

Lieux d'intervention

Pour les PCPE TSA, le domicile qui est le lieu le plus fréquent pour mettre en œuvre les interventions. Les lieux de soins sont particulièrement investis par les PCPE situations critiques puisque près de 4 actes sur 10 s'y déroulent. Les prestations indirectes en 2022

La participation financière des personnes accompagnées et des familles

Des disparités importantes en termes de financement des prestations s'agissant notamment de l'utilisation des allocations des personnes sont observés entre PCPE.

Les PCPE et leurs partenaires

Comme cela avait été repéré lors du diagnostic partagé en 2021, les PCPE entretiennent un partenariat riche avec les acteurs de leur territoire. La quasi-totalité des PCPE a au moins un partenariat, avec la MDPH, avec l'Education nationale, avec les services de l'Aide sociale à l'enfance, avec les acteurs de la santé mentale, avec un établissement ou services médico-social du même organisme gestionnaire et avec des CMPP.

13 sont membres permanents de la communauté 360, 10 sont partenaires de la communauté 360 mais n'en sont pas membre permanent, 6 PCPE n'étaient pas en lien avec la communauté 360, dont 2 PCPE parce qu'elle ne fonctionnait pas dans leur département

Bilan global des accompagnements mis en œuvre, projets, attentes exprimés par les PCPE.

Les PCPE attirent l'attention sur :

- Une embolisation du dispositif
- L'impérieuse nécessité de penser l'accompagnement et la sortie du PCPE dans une continuité du parcours
- Des situations complexes qui rendent indispensable de s'inscrire dans un temps long, de prendre en compte les comorbidités et de créer de nouvelles réponses sur les territoires...
- ... et de maintenir ou renforcer l'offre médico-sociale...
- ... tout en développant le partenariat avec le secteur sanitaire ».
- La nécessité de moyens humains supplémentaires pour les équipes permanentes des PCPE afin de répondre à l'évolution de la demande.
- La nécessité de maintenir une dynamique partenariale pour trouver des solutions pérennes aux situations particulièrement complexes.
- La poursuite de l'exigence qualitative
- La recherche de solutions permettant aux familles de bénéficier du PCPE sans reste-à-charge.
- La participation du PCPE à l'évaluation de la situation par la MDPH
- Une évolution des PCPE TSA vers des PCPE TND
- La réflexion sur l'évolution des PCPE vers une forme d'intervention médico-sociale pérenne ?

1. La méthode

Cette étude présente une synthèse des rapports d'activité des PCPE de la région Nouvelle-Aquitaine pour l'année 2022. Le point de référence pour observer l'évolution de l'activité des PCPE est le rapport établi à partir du diagnostic régional partagé réalisé sur l'année 2020.

Ce rapport du diagnostic est disponible en suivant le lien :

<https://creai-nouvelleaquitaine.org/wp-content/uploads/2022/03/Rapport-PCPE-04-03-2022.pdf>

Lors de cette démarche diagnostique, un travail approfondi a été réalisé avec les professionnels des PCPE pour construire une trame de rapport d'activité. Cette trame a été utilisée pour la première fois pour l'exercice de l'année 2022. Elle permet de recueillir des données standardisées au niveau régional.

Les 30 PCPE en activité en 2022 ont renseigné le questionnaire.

La trame du rapport d'activité

Le rapport d'activité harmonisé est sous format Excel. Il comporte 7 onglets :

- 1- Caractéristiques et organisation du PCPE
- 2- Public accompagné
- 3- Modalités d'accompagnement par le PCPE
- 4- Partenariats
- 5- Participation financière des familles / des personnes accompagnées
- 6- Les sorties
7. Bilan financier spécifique du PCPE

2. L'offre de PCPE en Nouvelle-Aquitaine

Lors de la création des PCPE en Nouvelle-Aquitaine, l'ARS a défini un cahier des charges qui complète la définition du public ciblé par les PCPE.

Les enfants, adolescents et adultes **en situation critique** sont décrits ainsi ² :

- sans solution d'accompagnement ou solution adaptée aux besoins de la personne ;
- qui vivent à domicile, au domicile de tiers ou le cas échéant, les enfants et jeunes, qui vivent des périodes de transition vers un ESMS et nécessitent un appui à la continuité des interventions du pôle déjà engagées au domicile ou dans le milieu de vie ordinaire ; le PCPE pourra intervenir sur des situations en fin de dispositif ou relevant de l'amendement Creton afin de travailler sur des transitions de façon temporaire ;
- accueillis au sein d'une structure ou d'une famille d'accueil relevant de l'ASE (sans que le PCPE soit spécifiquement dédié à un service de protection de l'enfance). Pour ces situations, le PCPE sera mobilisé en subsidiarité des coopérations existantes et à renforcer entre les services de Protection de l'enfance et l'offre médico-sociale et sanitaire.

² Cahier des charges relatif à la création de PCPE en Nouvelle-Aquitaine – ARS Nouvelle-Aquitaine

Caractéristiques et organisation

Répartition sur le territoire

Au 31/12/2022, 30 PCPE étaient en fonctionnement en Nouvelle-Aquitaine³, 17 pour les personnes avec troubles du spectre de l'autisme (TSA) et 13 pour les personnes en situation critique. Un PCPE pour les personnes avec TSA en Gironde a débuté son activité en 2021.

Parmi ces 30 PCPE, 22 couvrent l'ensemble du département sur lequel ils sont implantés.

Plusieurs PCPE TSA interviennent sur un territoire infradépartemental :

- 5 PCPE TSA en Gironde
- Dans les Landes, le PCPE TSA couvre 8 cantons des Landes: Mont de Marsan 1 et 2, Dax 1 et 2, Pays Tyrossais, Orthe et Arrigans, Seignanx, Marensin Sud
- Dans les Pyrénées Atlantiques, un PCPE TSA intervient sur le territoire de Santé Navarre Côte Basque, l'autre PCPE TSA intervient dans le Béarn et la Soule.

ESMS de rattachement

Les PCPE sont rattachés à un établissement ou un service médico-social (ESMS) porteur. Les SESSAD constituent la catégorie d'ESMS la plus fréquemment mobilisée pour assurer le portage d'un PCPE.

Seuls 3 PCPE sont rattachés à un ESMS accompagnant des adultes

- Le PCPE Situations critiques des Landes est rattaché à un Foyer d'accueil médicalisé
- Le PCPE TSA du Lot-et-Garonne est rattaché à un établissement expérimental pour adultes
- Le PCPE Situations critiques de la Haute-Vienne est rattaché à un SAMSAH

Type d'ESMS de rattachement des PCPE de Nouvelle-Aquitaine

Structure de rattachement	TSA	Situations critiques	Ensemble
SESSAD	14	5	19
IME	2	2	4
IEM-EEAP	-	2	2
ITEP	-	1	1
FAM	-	1	1
Etablissements expérimentaux	1	1	2
SAMSAH	-	1	1
TOTAL	17	13	30

Source : Enquête 2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

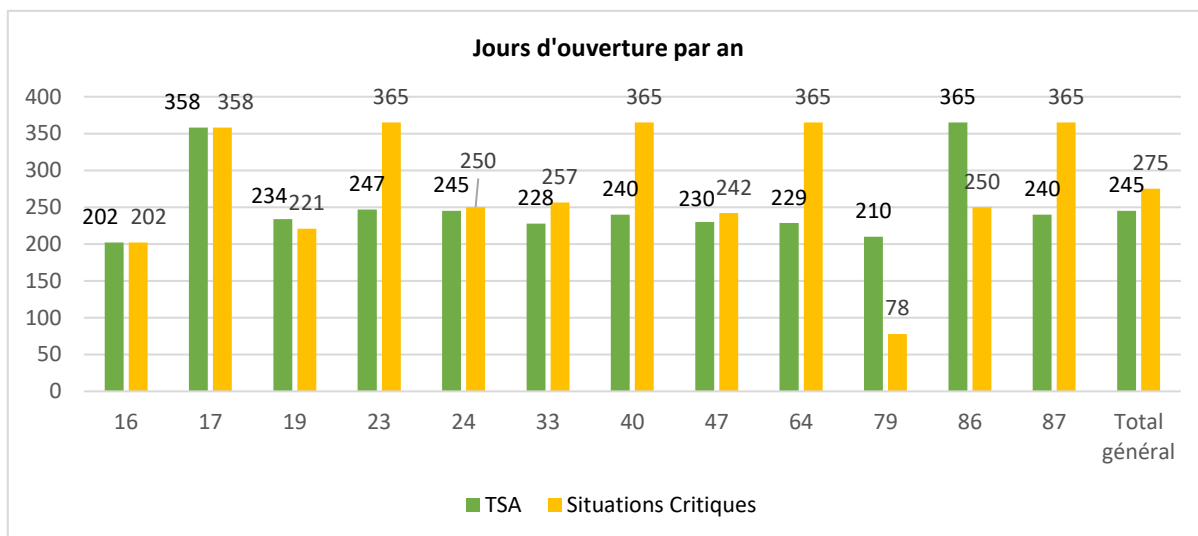
Nombre de jours d'ouverture du PCPE par an

En moyenne, les PCPE TSA sont ouverts **245 jours par an** et les PCPE situations critiques **275 jours par an**.

Le PCPE SC des Deux-Sèvres est ouvert 78 jours par an mais assure une astreinte 5 jours par semaine tout au long de l'année.

Cinq PCPE sont ouverts 365 jours / an : 4 PCPE SC, dans les départements de la Creuse, des Landes, des Pyrénées-Atlantiques et de la Haute-Vienne et le PCPE TSA de la Vienne.

³ Voir liste détaillée en annexe



Source : Enquête 2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Modalités d'expression des personnes et familles

De création récente et dans des échanges étroits avec les personnes accompagnées et leurs proches aidants, les PCPE ont intégré la dimension de la démocratie sanitaire dans leur fonctionnement.

La trame du rapport d'activité harmonisé interroge les PCPE sur les modalités d'expression des personnes et familles mises à disposition, 27 PCPE ont apporté une réponse à cette question. Plusieurs modalités d'expression des personnes et des familles co-existent au sein des PCPE. Les possibilités offertes ne sont pas exclusives les unes des autres.

Le questionnaire de satisfaction est le mode le plus fréquent. Dans cinq PCPE, les personnes et leurs proches peuvent participer au CVS de la structure de rattachement.

Les autres formes de participation sont essentiellement les temps de rencontres ou les échanges téléphoniques au cours desquels les personnes sont invitées à s'exprimer sur leurs besoins et sur la qualité des accompagnements.

Il existe une certaine confusion dans la destination de ces temps d'expression des personnes et des familles. Ils ne visent pas seulement à traiter de la question des besoins et des éléments de satisfaction individuels mais aussi à intéresser les personnes qui le souhaitent à la vie et à la gouvernance des PCPE.

Répartition des PCPE selon les modalités d'expression des personnes mises en place

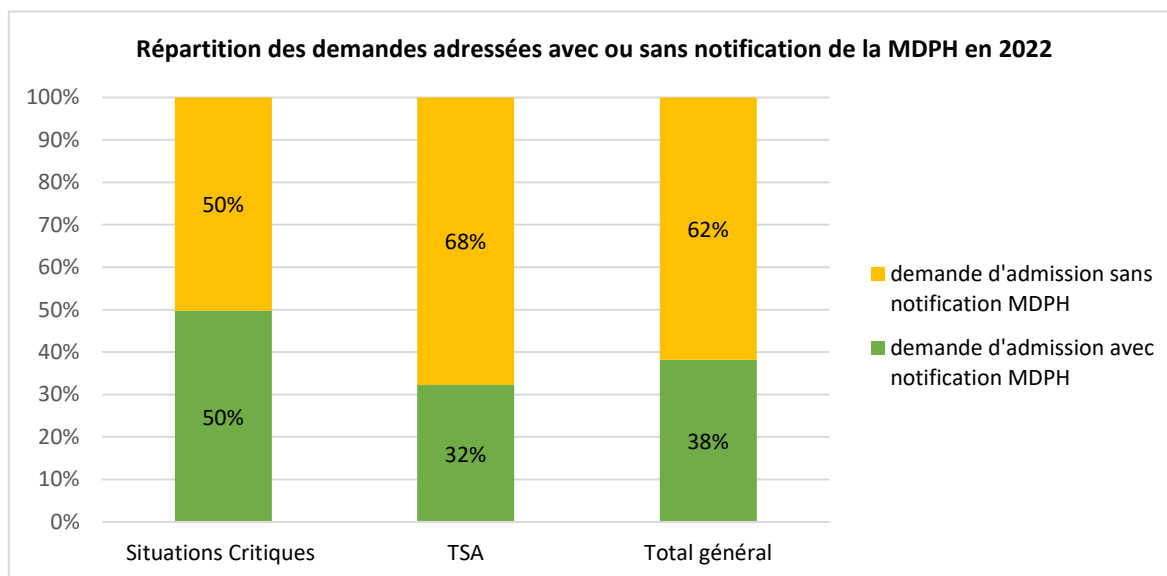
Modalités d'expression possibles	TSA	SC	Total
Comité spécifique PCPE	1	2	3
Participation à l'instance de gouvernance du PCPE	3		3
Possibilité de participation au conseil de la vie sociale de l'ESMS support	4	1	5
Groupe de parole	1	1	2
Questionnaire de satisfaction	8	8	16
Enquête de besoins	2	1	3
Autre	5	6	11
Total des modalités existantes	24	19	43

Source : Enquête 2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

3. Les demandes et les admissions en 2022

Des demandes d'admission en diminution

En 2022, il y a eu **578** demandes d'admission dans les PCPE de Nouvelle-Aquitaine dont 194 pour les PCPE Situations critiques et 384 pour les PCPE TSA. Les demandes d'admission sont en diminution de 10% par rapport à l'année 2020 lors de laquelle les PCPE de Nouvelle-Aquitaine avaient reçu 644 demandes (PCPE TSA 419 et PCPE situations critiques 225). Notons qu'en 2020, la moitié des PCPE venaient d'être mis en place et avaient des moyens disponibles pour admettre de nouvelles personnes



Source : Enquête 2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Les PCPE ont la possibilité d'admettre des personnes en amont d'une notification par la MDPH afin de favoriser la réactivité du dispositif et éviter les ruptures. Néanmoins, les MDPH doivent examiner chaque situation afin de valider la pertinence de l'intervention du PCPE.

Depuis 2020, la part des demandes adressées aux PCPE sans notification MDPH a augmenté, passant de 56% en 2020 à 62% en 2022

- De 64% à 68% pour les PCPE TSA
- De 41% à 50% pour les PCPE SC.

Les admissions

326 personnes ont été admises en 2022. Le recueil des données ne permet pas de savoir la part des personnes en liste d'attente et celle des nouveaux demandeurs parmi les admissions

202 personnes avec TSA ont été admises en PCPE TSA et 124 personnes en PCPE SC dans les 28 PCPE ayant répondu à cette question.

Effectif des personnes admises par les PCPE en 2022

Départements	PCPE Situations Critiques	PCPE TSA	Total général
16	13	10	23
17	13	16	29
19	9	14	23
23	8	3	11
24		12	12
33	13	64	77
40	8	11	19
47		7	7
64	5	14	19
79	10	15	25
86	36	22	58
87	9	14	23
Total général	124	202	326

Source : Enquête 2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

61% des personnes admises avaient une notification MDPH, mais avec un fort contraste entre les types de PCPE : 89% des personnes admises en PCPE SC avaient une notification contre 43% pour les PCPE TSA. La porte d'entrée MDPH avant de pouvoir commencer un accompagnement par un PCPE est quasi systématique pour les personnes en situation critique.

67 demandes concernent des personnes accompagnées dans le cadre **d'un plan d'accompagnement global**, 34 personnes en situation critique et 33 personnes avec TSA. Il serait intéressant d'analyser la part des PAG qui aboutissent à l'intervention d'un PCPE.

Commissions d'admission

21 PCPE sur les 30 ont une commission d'admission interne. Pour 13 PCPE, les demandes d'admissions sont examinées avec la MDPH.

L'origine des demandes

Cette donnée a été renseignée pour 419 demandes sur 578, **soit près de 3 demandes sur 4**.

Pour les PCPE situations critiques, la part des demandes d'admission adressées par les institutions est importante (30% des demandes émanent de la MDPH, 12% des ESMS, 11% du secteur sanitaire et 10% du secteur social).

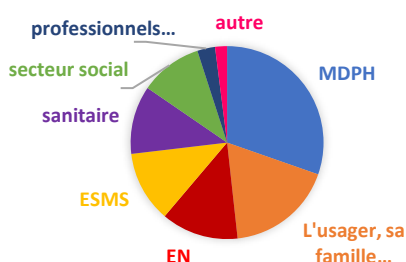
Pour les PCPE TSA, les usagers et leur famille ou représentant légal restent les premiers acteurs à l'origine de la demande.

Origine des demandes d'admission aux PCPE

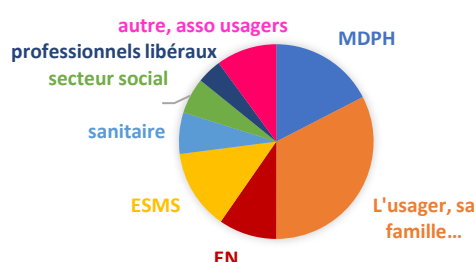
	Usager, famille, représ. légal	ESMS	Sanitaire	Secteur social	EN	MDPH	Prof. libéraux	Autre, assoc usagers	Total
Situation Critique	18%	12%	11%	10%	13%	30%	3%	1%	100%
TSA	33%	13%	7%	6%	10%	17%	4%	10%	100%
Tous les PCPE	26%	13%	9%	8%	11%	24%	4%	6%	100%

Source : Enquête 2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

ORIGINE DES DEMANDES D'ADMISSION AUX PCPE SC



ORIGINE DES DEMANDES D'ADMISSION AUX PCPE TSA



Source : Enquête 2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

4 PCPE situations critiques ne démarrent pas les accompagnements avant la réception de la notification par la MDPH.

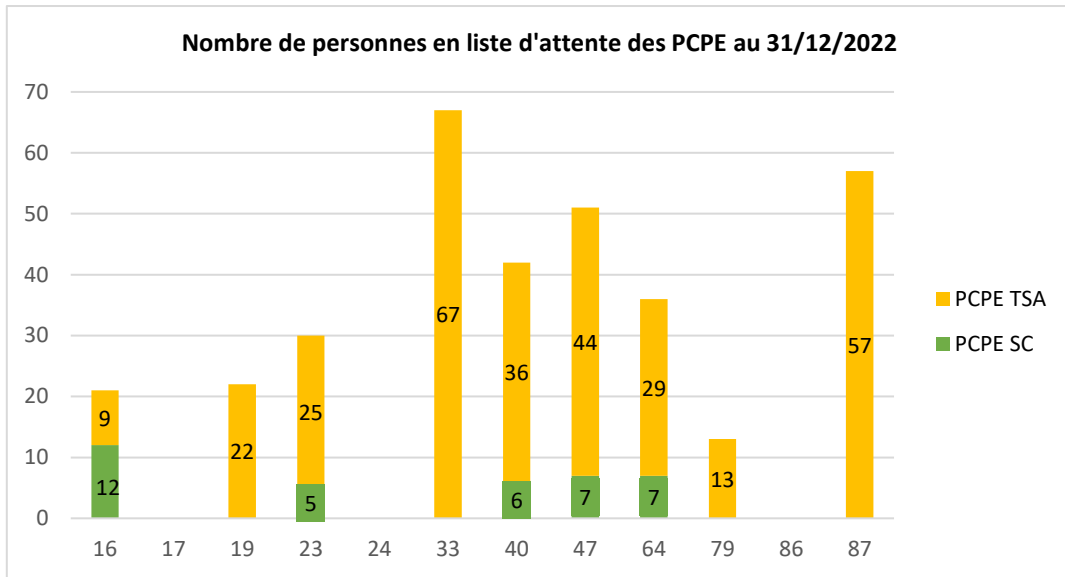
Délais d'attente

7 PCPE ont renseigné la question du délai d'attente en semaines entre la demande et le début de l'intervention. Pour ces 7 PCPE, le délai varie entre 2 semaines et 35 semaines. Les données recueillies ne se prêtent pas à une analyse en raison de leur aspect très partiel.

Liste d'attente

19 PCPE ont une liste d'attente, 14 PCPE TSA et 5 PCPE SC, **pour un total de près de 340 personnes.**

- 302 personnes étaient sur liste d'attente des PCPE TSA au 31/12/2022 contre 182 personnes au 31/12/2020 soit une augmentation de 65% de la liste d'attente pour les personnes avec TSA.
- au 31/12/2022, 37 personnes étaient en attente d'une admission dans l'un des cinq PCPE situation critique qui ont mis en place une liste d'attente



Source : Enquête 2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

La proportion des personnes en liste d'attente par rapport à la proportion des personnes de la file active apporte des informations sur le niveau d'embolisation des PCPE.

Globalement :

- les personnes en liste d'attente des PCPE TSA représentent 44% de la file active régionale des PCPE TSA.
- Les personnes en liste d'attente des PCPE SC représentent près de 10% de la file active régionale des PCPE SC

Notons que dans les départements des Landes, du Lot-et-Garonne et de la Haute-Vienne, l'effectif des personnes avec TSA en liste d'attente est supérieur à l'effectif des personnes accompagnées, ce qui signale une embolisation importante du dispositif.

Rapport entre la liste d'attente et la file active des PCPE TSA en 2022

Département	File active des PCPE TSA en 2022	Personnes en liste d'attente PCPE TSA	Effectif personnes en liste d'attente/effectif file active
16	20	9	0,45
17	46	0	0,00
19	33	22	0,67
23	51	25	0,49
24	38	0	0,00
33	202	67	0,33
40	30	36	1,20
47	38	44	1,16
64	53	29	0,55
79	78	13	0,17
86	53	0	0,00
87	43	57	1,33
Total	685	302	0,44

Source : Enquête 2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

La situation est moins tendue pour les PCPE SC hormis pour le PCPE SC de Charente dont le nombre de personnes en attente correspond à la moitié de l'effectif de la file active.

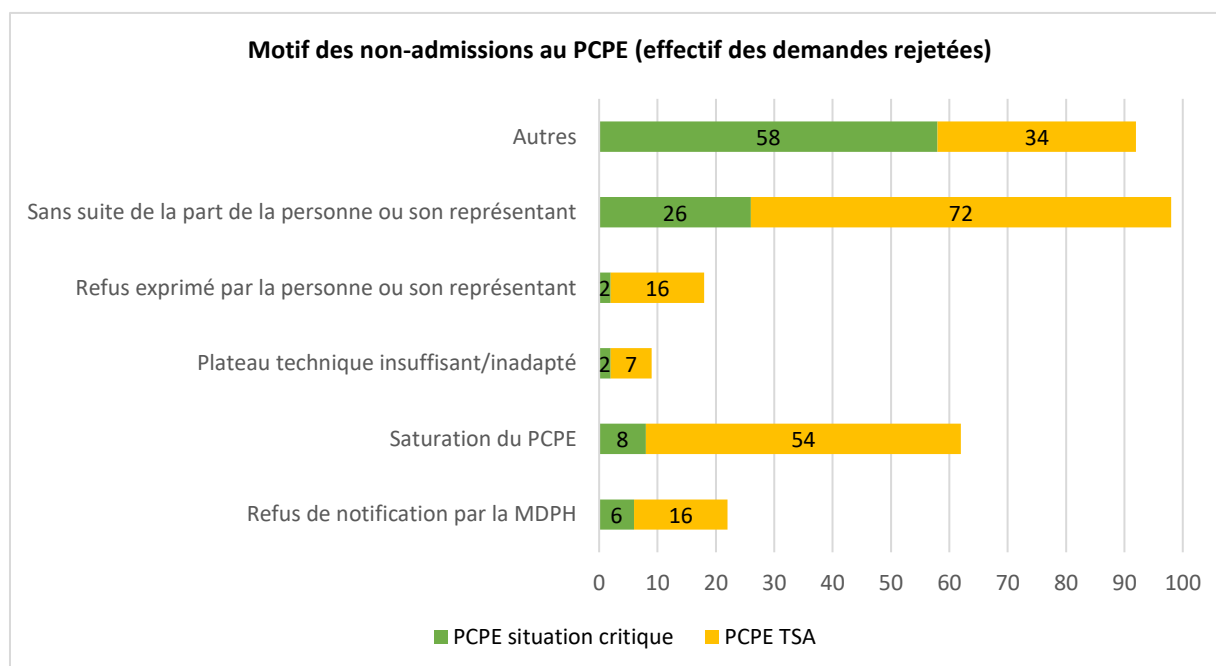
Rapport entre la liste d'attente et la file active des PCPE Situation Critique en 2022

Département	File active des PCPE SC en 2022	personnes en liste d'attente PCPE SC	effectif personnes en liste d'attente/effectif file active
16	22	12	0,55
17	35	0	0
19	21		0
23	22	5	0,23
24	33		0
33	66		0
40	26	6	0,23
47	26	7	0,27
64	21	7	0,33
79	29		0
86	54		0
87	27		0
Total	382	37	0,10

Source : Enquête 2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Demandes n'ayant pas abouti à une admission

Deux PCPE n'ont pas répondu à cet indicateur, les données reposent sur les réponses de 28 PCPE.



Source : Enquête 2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Les motifs « autres » concernent essentiellement l'inadéquation entre la situation de la personne en demande et la fonction du PCPE (par exemple : « *les situations ne rentraient pas dans le périmètre d'intervention du PCPE* »; « *relèvent de dispositifs de droit commun* »; « *les demandes ne correspondent pas au cadre d'intervention du PCPE* »). Parfois une solution a été trouvée, la personne a été admise en établissement.

Tous les PCPE ne sont pas concernés de la même manière par les différents motifs de non-admission.

Ainsi :

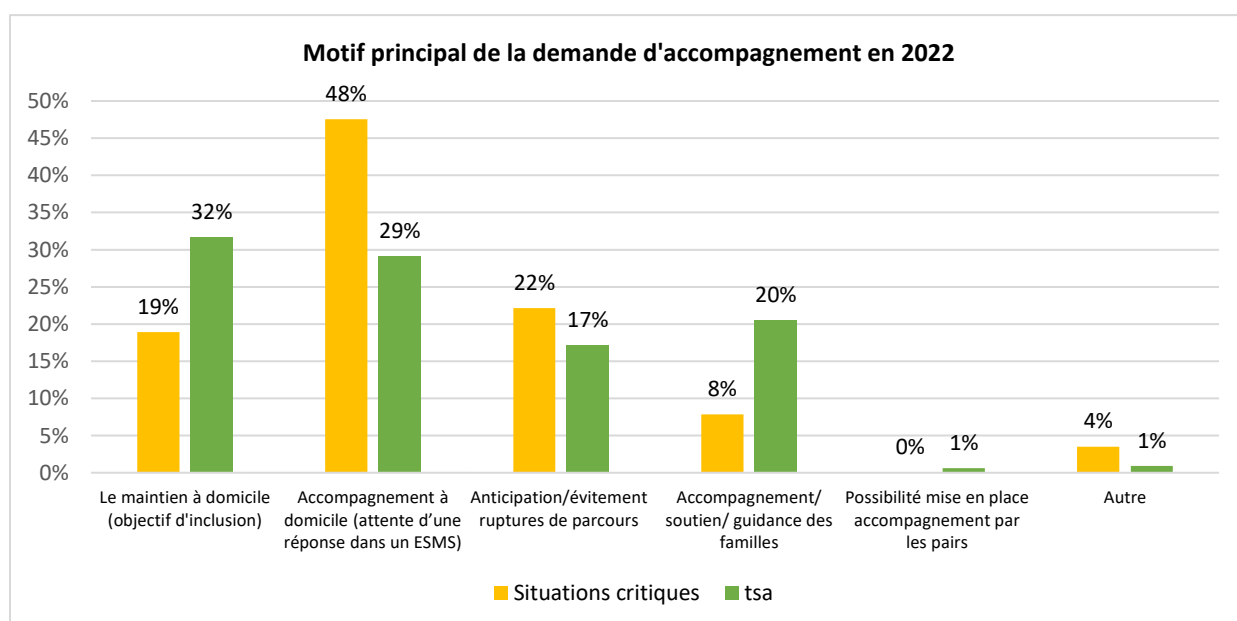
- 6 PCPE/28 ont mentionné le refus de notification par la MDPH
- 8 PCPE/28 ont mentionné la saturation du PCPE
- 7 PCPE/28 ont mentionné l'inadaptation de leur plateau technique
- 10 PCPE/28 ont mentionné le refus exprimé par la personne ou son représentant légal (dont 9 PCPE TSA)
- 19 PCPE/28 ont mentionné l'absence de suite donnée par la personne ou son représentant légal
- 18 PCPE/28 ont mentionné d'autres motifs de refus dont l'inadéquation entre la demande et le cadre, l'offre ou la mission du PCPE.

Motif principal de la demande d'accompagnement

On remarque **une évolution des motifs principaux de la demande.**

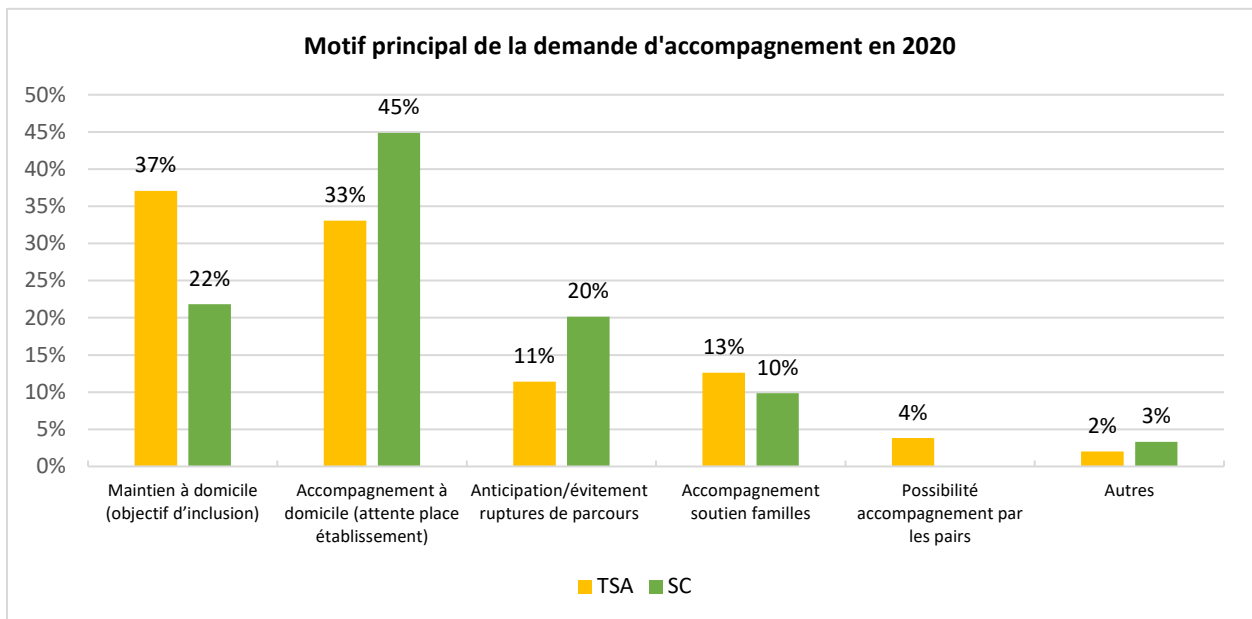
Pour les demandes adressées aux PCPE TSA : en 2020, l'accompagnement à domicile **en attendant une place en ESMS** était une demande majoritaire (45% en 2020). Elle est proportionnellement moindre en 2022 (1 demande sur 3) au profit des demandes de **maintien à domicile dans un objectif d'inclusion** (de 22% à 32% entre 2020 et 2022) ainsi qu'en faveur d'un accompagnement des parents (de 10 à 20% des motif de demandes entre 2020 et 2022)

Pour les demandes adressées aux PCPE SC, **le mouvement est inverse**. Les demandes de maintien à domicile dans un objectif d'inclusion ont diminué de moitié (de 37% à 19%) au profit des demandes dans l'attente d'une place en ESMS (de 33% à 48%) et d'une anticipation des ruptures de parcours (de 11% à 22%)



Source : Enquête 2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Pour rappel en 2020



Source : Enquête 2021 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

En 2022, les demandes « autres » concernent le soutien à un ESMS, le financement des soins, des demandes d'évaluation ou de bilan, le soutien à l'inclusion scolaire.

4. Les personnes accompagnées par les PCPE en 2022

Une augmentation de près de 37% de la file active au niveau de la région depuis 2020

Rappel des principaux enseignements du diagnostic régional partagé pour l'année 2020

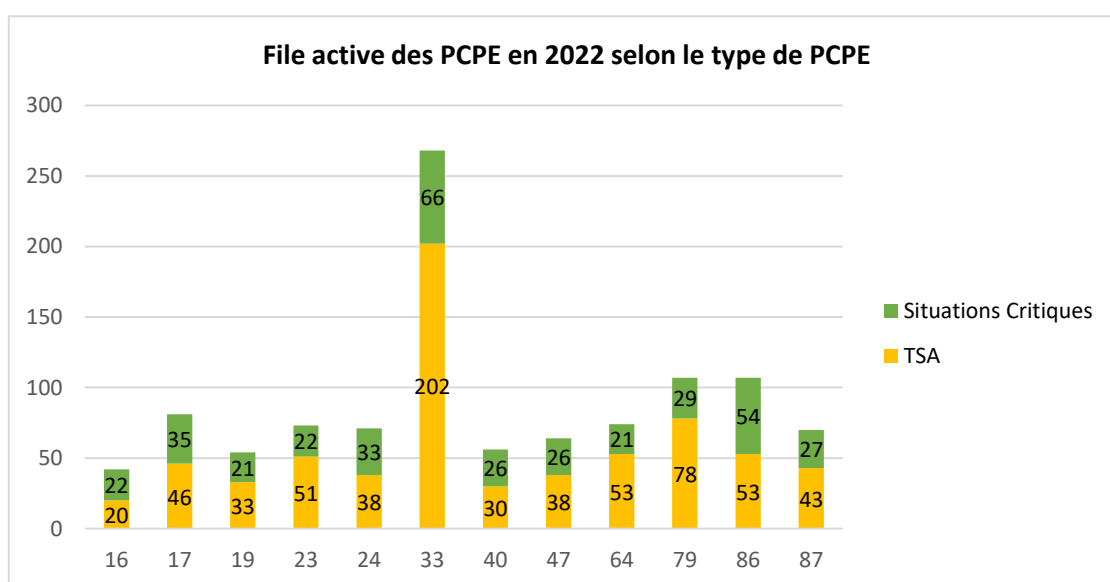
Les personnes accompagnées en 2020

- Au 31/12/2020, 781 personnes étaient accompagnées par les PCPE (538 soit 70% par les PCPE TSA, 243 soit 30% par les PCPE SC). Les trois quarts sont de sexe masculin.
- Le recours aux PCPE TSA est plus précoce, 43% des usagers ont moins de 10 ans contre 24% dans les PCPE SC. Un fort investissement auprès des adultes est observé : 39% dans les PCPE SC et 23% dans les PCPE TSA.
- Dans les PCPE TSA, 90% des bénéficiaires ont un diagnostic TSA validé, 50% des déficiences associées. Dans les PCPE SC, une grande diversité des troubles est observée (déficience intellectuelle, troubles du comportement, handicap psychique...) et plus de 80% des usagers ont des déficiences associées.
- 40% des mineurs des PCPE SC ont une mesure de protection de l'ASE (4% dans les PCPE TSA).

En 2022, **1066 personnes ont été accompagnées par les PCPE de Nouvelle-Aquitaine**, dont 684 par les PCPE TSA (soit 64%) et 382 par les PCPE situations critiques (36%)

Entre 2020 et 2022, la file active des PCPE a augmenté de près de 37%. (+ 27% pour les PCPE TSA et +57% pour les PCPE Situations critiques)

- 130 personnes sont sorties des PCPE situations critiques en 2022 soit 1/3 de la file active des PCPE SC
- 188 personnes sont sorties des PCPE TSA soit 1/4 de la file active des PCPE TSA.



Source : Enquête 2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Notons que les files actives des PCPE n'évoluent pas toutes avec la même intensité. Certains PCPE ont vu une baisse légère ou importante de leur file active, d'autres n'ont pas vu leur file active changer tandis que d'autres encore ont connu une augmentation forte de leur file active entre 2020 et 2022.

Ainsi, pour les PCPE TSA :

- 3 PCPE ont connu une diminution de leur file active dont un PCPE dont la file active a diminué de 30%
- 9 PCPE TSA ont vu leur file active augmenter dans les proportions allant de 6% à un doublement.
- 3 PCPE TSA ont vu une augmentation très importante liée à la montée en charge à la suite de l'ouverture du PCPE.
- 2 PCPE TSA ont une file active stable

Evolution de la file active entre 2020 et 2022 pour les PCPE TSA

Année du début du fonctionnement Comment a évolué la file active entre 2020 et 2022 ?	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total	Départements
Forte diminution (-30%)		1					1	64
Faible diminution (entre - 3 et -10%)		1	1				2	64 / 33
Pas d'évolution		2					2	19 / 40
Augmentation sensible (entre + 6 et + 20%)		3					3	23 / 47 / 87
Forte augmentation entre + 30 et + 75%	1	1	1	2			5	33 / 79 / 86 / 17 / 24
Doublement de la file active		1					1	33
Montée en charge par suite d'ouverture					2	1	3	33/16
Total général	1	9	2	2	2	1	17	

Source : Enquêtes 2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Et pour les PCPE SC

- Tous les PCPE Situations Critiques ont connu une augmentation importante de leur file active

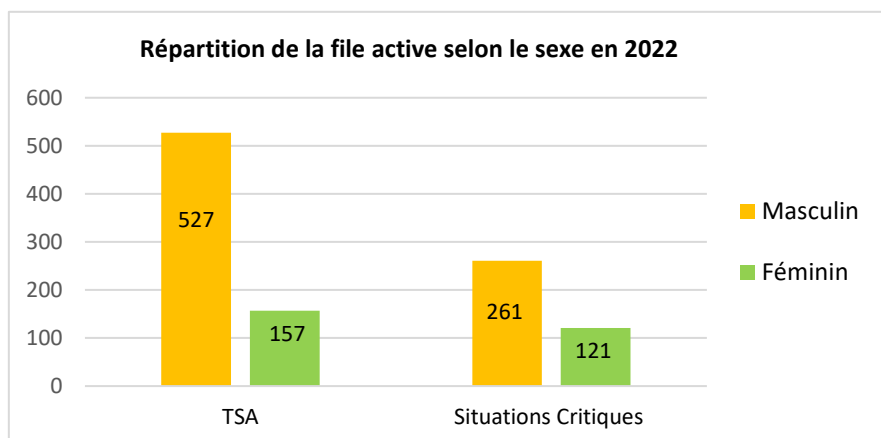
Evolution de la file active entre 2020 et 2022 pour les PCPE Situations Critiques

Année du début du fonctionnement Comment a évolué la file active entre 2020 et 2022 ?	2019	2020	Total	Départements
Augmentation sensible (entre + 10 et + 20%)	2		2	33 / 64
Forte augmentation entre 30 et 75%	9		9	17 / 19 / 23 / 24 / 33 / 40 / 47 / 86 / 87
Montée en charge par suite d'ouverture	1	1	2	16 / 79
Total général	12	1	13	

Source : Enquêtes 2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Répartition par sexe et âge

Le sexe ratio des personnes accompagnées par les PCPE de la région est identique à celui de 2020. Près de 75% des personnes sont de sexe masculin.



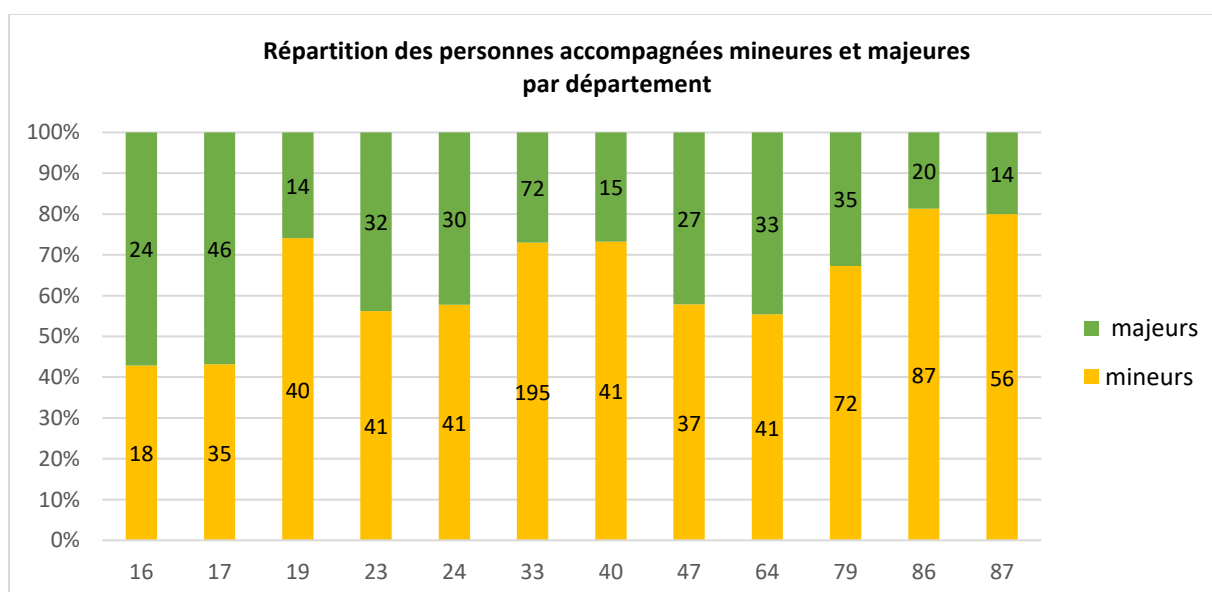
Source : Enquête 2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

En 2022, 704 personnes accompagnées par les PCPE sont mineures et 362 sont majeures, soit deux tiers de mineurs et un tiers de majeurs.

Répartition des personnes accompagnées par les PCPE selon le statut au regard de la majorité

PCPE Statut (effectifs)	TSA	Situations critiques	Total
Mineurs	70%	58%	66%
Majeurs	30%	42%	34%
Total	100 %	100%	100%

Source : Enquête 2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine



Source : Enquête 2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Concernant la répartition par âge des personnes accompagnées par les PCPE en 2022, on constate une légère évolution. La part des mineurs diminue au profit des majeurs, même si les mineurs restent largement majoritaires.

En effet,

- 70% des personnes avec TSA accompagnées sont des mineures contre 77% en 2020
- 58% des personnes en situation critique sont mineures contre 61% en 2020

Répartition des personnes accompagnées par les PCPE selon l'âge

Ages	PCPE	TSA	SC	Total général
<6 ans		7%	2%	5%
6-10 ans		27%	20%	25%
11-15 ans		29%	27%	28%
16-17 ans		8%	8%	8%
Part des mineurs				
2022		70%	58%	66%
2020		77%	61%	72%
18-24 ans		20%	22%	20%
25-59 ans		10%	19%	13%
60 ans et plus		0%	1%	0%
Part des majeur				
2022		30%	42%	34%
2020		23%	39%	28%
Total		100%	100%	100%

Source : Enquête 2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Situation résidentielle des personnes de la file active en 2022

L'information concernant le domicile des personnes accompagnées est disponible dans les rapports d'activité pour 1004 personnes sur 1066. Il n'y a pas de variation notable entre 2020 et 2022 concernant la situation résidentielle des personnes accompagnées. Le domicile parental reste le lieu de résidence le plus fréquent.

Répartition des personnes accompagnées par les PCPE selon le lieu de résidence

	PCPE TSA	PCPE situations critiques
Domicile parental	91%	74%
Domicile personnel	7%	7%
Etablissement	1%	10%
Famille accueil	1%	6%
Autres	0%	1%
TOTAL	100%	100%

Source : Enquête 2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Mesures de protection

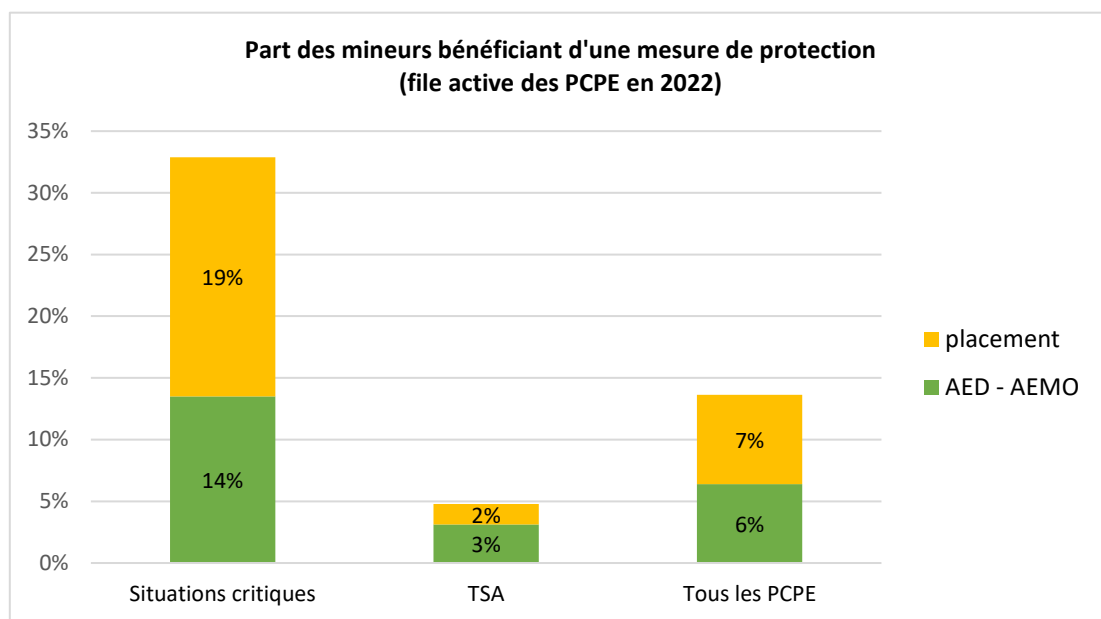
Près d'une centaine d'enfants accompagnés par les PCPE de la région sont protégés

14% des mineurs accompagnés par les PCPE (96 enfants) sont protégés par les services de protection de l'enfance dont 7% sont placés.

Mais il existe un contraste important entre les mineurs en situation critique et les mineurs avec TSA.

- **33% des enfants accompagnés par les PCPE SC sont protégés** (soit 73 enfants) contre 5% des enfants accompagnés par les PCPE TSA (23 enfants).

Cependant, on note une diminution de la proportion des enfants en situation critique protégés depuis 2020 de 39% à 33%.

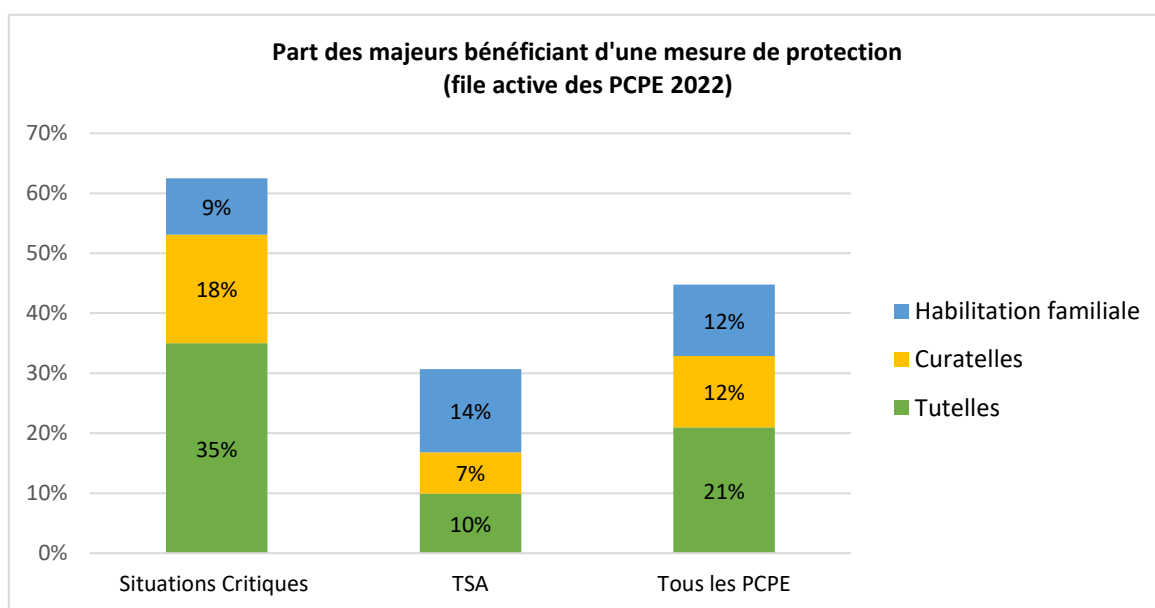


Source : Enquêtes 2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Quatre adultes sur dix ont une mesure de protection

Comme pour les mineurs, il existe un fort contraste entre les personnes avec TSA et les personnes en situation critique.

- **63% des personnes en situation critique ont une mesure de protection.** Il s'agit d'une mesure de tutelle pour la moitié des majeurs protégés.
- 30% des majeurs avec TSA accompagnés par les PCPE ont une mesure de protection dont 1/3 de mesures de tutelle.



Source : Enquête 2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

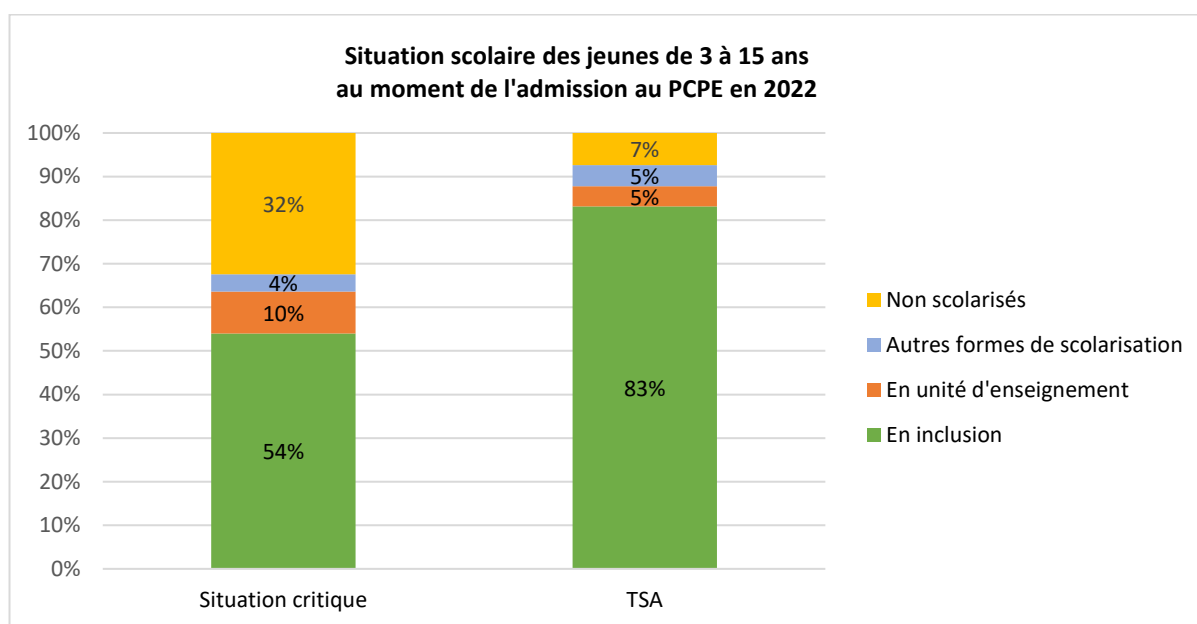
Situation scolaire des enfants de 3 à 15 ans révolus de la file active, au moment de l'admission

En 2022, 615 enfants de la file active des PCPE avaient été âgés de 3 à 15 ans révolus :

- 427 enfants avec TSA
- 188 enfants en situation critique

Les informations communiquées par les PCPE dans les rapports d'activité 2022 sur la scolarité concernent :

- 410 enfants de 3 à 15 ans avec TSA de la file active (soit 96%)
- 176 enfants de 3 à 15 ans en situation critique (soit 94%)



On constate une évolution depuis le diagnostic régional partagé réalisé pour l'année 2020 :

- La part des enfants **en inclusion** au moment de l'admission **a augmenté pour les deux types de PCPE** (+ 8 points pour les PCPE TSA et 7 points pour les PCPE SC)
- La part des enfants en Unité de scolarisation rattachée à un ESMS a diminué (- 3 points pour les PCPE TSA – 2 points pour les PCPE SC)
- La part des autres formes de scolarité a augmenté (+8 points pour les PCPE TSA et + 6 points pour les PCPE SC)
- **La part des enfants non scolarisés au moment de l'admission a diminué** (-7 points pour les PCPE TSA et – 7 points pour les PCPE SC).

Au regard de ces chiffres, nous posons deux hypothèses :

- Soit la situation scolaire globale des enfants s'est améliorée sur la période en contribuant à une meilleure inclusion et à une diminution des enfants non scolarisés dans la région,
- soit les PCPE ont davantage été sollicités ou ont davantage admis des enfants scolarisés.

Situation scolaire ou professionnelle des personnes de 16 ans et plus au moment de l'admission

En 2022, 447 personnes accompagnées par les PCPE étaient âgées de 16 ans et plus.

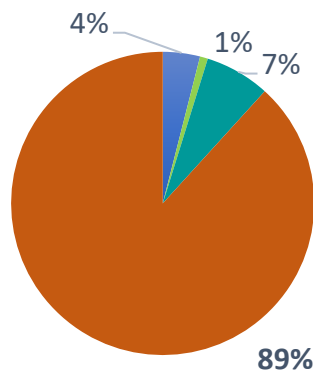
- 255 personnes avec TSA
- 192 personnes en situation critique

Les informations communiquées par les PCPE dans les rapports d'activité 2022 sur la situation scolaire ou professionnelle des personnes de 16 ans et plus concernent

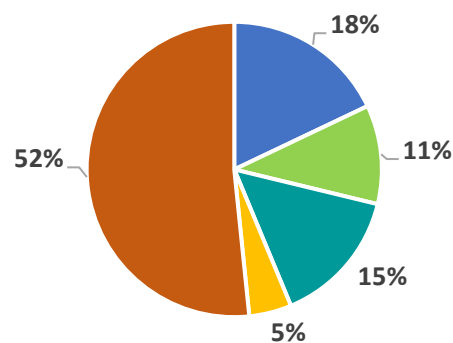
- 201 personnes avec TSA (soit 79%)
- 133 personnes en situation critique (soit 69%)

Il existe un fort contraste entre les publics des deux types de PCPE concernant le projet à l'âge adulte.

Situation scolaire ou professionnelle des personnes de 16 ans et plus au moment de l'admission en PCPE SC



Situation scolaire ou professionnelle des personnes de 16 ans et plus au moment de l'admission en PCPE TSA



- Sans activité professionnelle ni formation ni emploi
- En inclusion scolaire ou unité d'enseignement
- En formation professionnelle ou études supérieures
- En recherche d'emploi ou accompagné par un dispositif d'insertion (ML, DEA, Cap emploi...)
- En emploi

Source : Enquête 2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Neuf personnes sur dix âgées de 16 ans et + accompagnées par les PCPE situations critiques n'étaient pas inscrites dans un parcours de formation ou professionnel. Il n'y a pas de précision qualitative dans les rapports d'activité normalisés. Il s'agit probablement soit de personnes dont le projet de vie n'est pas défini, soit de personnes à domicile en attente d'une admission en structure pour adultes.

Une personne sur deux âgée de 16 ans et plus accompagnée par les PCPE TSA n'est pas en formation ni inscrite dans un parcours professionnel.

Mais 5% sont en emploi (à temps partiel ou complet, en milieu ordinaire ou protégé) et 15% sont dans une démarche de recherche d'emploi ou sont accompagnées par une structure d'insertion, tandis que près de 30% sont scolarisées ou en formation.

Accompagnement principal au moment de l'admission au PCPE

Pour les mineurs des files actives des PCPE

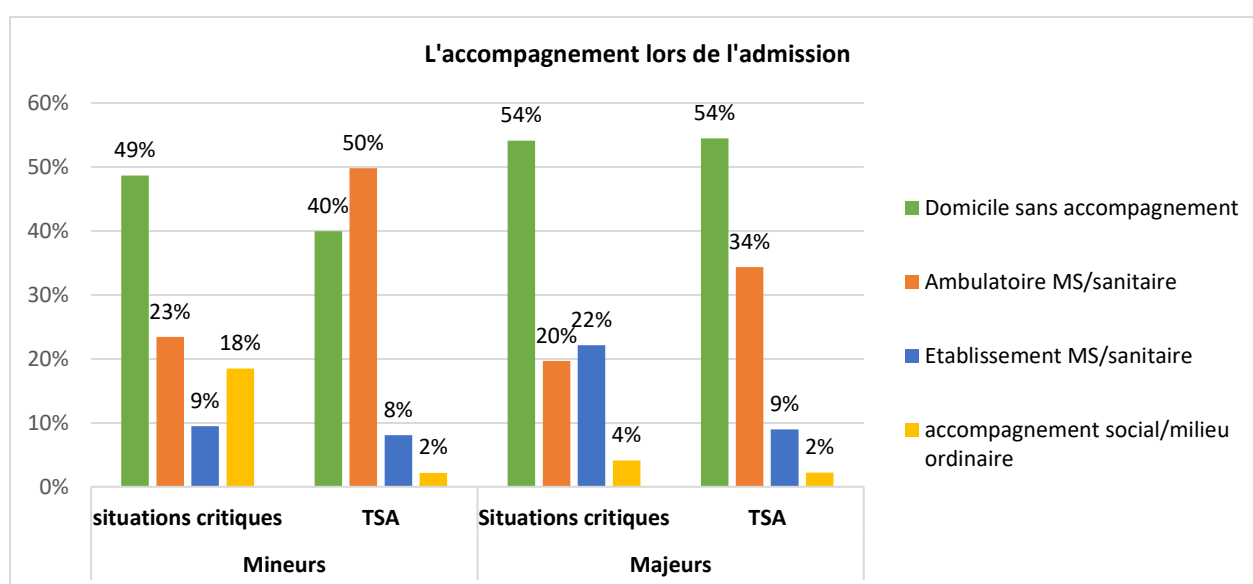
Les informations transmises sur ce point par les PCPE dans les rapports d'activité concernent

- 100% des mineurs en situation critique et
- 95% des mineurs avec TSA.

Pour les majeurs des files actives des PCPE

Les informations transmises sur ce point par les PCPE dans les rapports d'activité concernent :

- 76% des majeurs en situation critique et
- 66% des majeurs avec TSA



Source : Enquête 2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

On remarque quelques évolutions des modes d'accompagnement des personnes à l'admission entre 2020 et 2022.

La part des mineurs sans accompagnement à l'admission a évolué :

- - 3 points pour les enfants avec TSA qui étaient sans accompagnement à l'admission, entre 2020 et 2022
- + 11 points pour les enfants en situation critique qui étaient sans accompagnement à l'admission, entre 2020 et 2022

Une autre évolution importante concerne les majeurs en situation critique :

- En 2020, 12% étaient accompagnés par un établissement et 35% en ambulatoire
- En 2022, 22% étaient accompagnés par un établissement et 20% en ambulatoire.

Il y a donc eu une diminution sensible de la part des majeurs accompagnés en ambulatoire au profit des majeurs accompagnés en établissement au moment de l'admission.

Comme nous l'avons vu plus haut, les demandes adressées aux PCPE SC en anticipation d'une rupture de parcours ont fortement évolué entre 2020 et 2022 de 11% à 22%.

Les troubles présentés par les personnes accompagnées par les PCPE

Les PCPE TSA ont renseigné l'indicateur de la déficience principale pour 91% de leur file active (625 personnes /684)

Les PCPE Situation critique ont renseigné cet indicateur pour 100% de leur file active (382 personnes /382)

Il n'y a pas d'évolution notable par rapport aux données de 2020.

Les données montrent que **les personnes accompagnées par les PCPE TSA en 2022 disposaient toutes d'un diagnostic**. Seules 6 personnes étaient en cours de diagnostic.

Pour les PCPE Situations critiques, seules 21 personnes ne disposaient pas d'un diagnostic soit 6% de la file active.

	TSA		Situations critiques	
	Principale	Associée	Principale	Associée
Trouble du développement intellectuel	2%	23%	42%	8%
Troubles du spectre de l'autisme	97%	3%	2%	7%
Handicap psychique	0%	6%	16%	7%
Troubles comportement et communication	0%	13%	14%	19%
Troubles du langage et des apprentissages/dys	0%	12%	3%	10%
Polyhandicap	0%	1%	9%	1%
Déficience motrice	0%	2%	1%	4%
Déficiences sensorielles	0%	1%	1%	3%
Cérébrolésion	0%	1%	4%	0%
Epilepsie	0%	2%	1%	6%
Autres	0%	5%	8%	4%
Total (% des personnes avec diagnostic)	100%	69%	100%	69%
Diagnostic en cours ou pas de diagnostic (% des réponses à cet indicateur)	<1%		6%	

Source : Enquête 2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Le profil clinique des personnes accompagnées par les PCPE montre que :

- Les troubles du développement intellectuel constituent la déficience principale de quatre personnes sur dix accompagnées par les PCPE SC.
- Le handicap psychique et les troubles du comportement non reliés à une pathologie sont les déficiences principales qui sont ensuite les plus fréquentes pour le public des PCPE SC.
- Près de sept personnes sur dix accompagnés par les PCPE TSA et SC ont une déficience associée, principalement sur le plan du développement intellectuel, des troubles du comportement et de la communication ou des troubles du langage et des apprentissages.
- Le polyhandicap concerne une personne sur dix accompagnées par les PCPE SC.

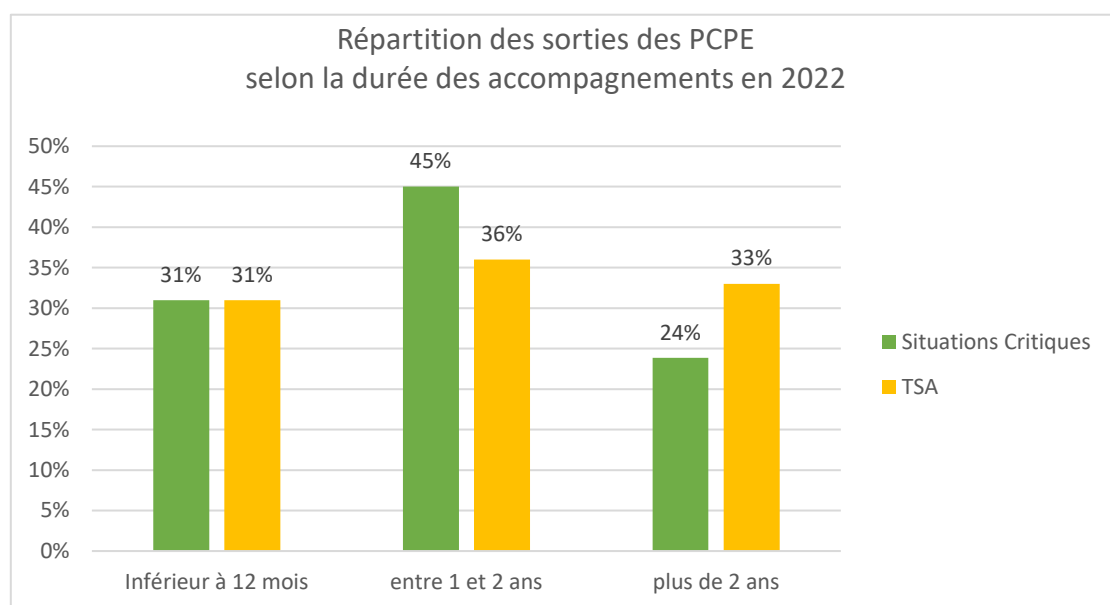
5. Les personnes sorties des PCPE en 2022

En 2022, **318 personnes sont sorties des PCPE néo-aquitains soit 30% des personnes de la file active.**

- 130 personnes en situation critique, soit 34% des personnes en situation critique de la file active
- 188 personnes avec TSA, soit 27% des personnes avec TSA de la file active.

Pour rappel, en 2020, 175 personnes étaient sorties des PCPE soit 22% de la file active.

La durée des accompagnements dont ont bénéficié les personnes sorties en 2022.



Source : Enquête 2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

- Près d'un tiers (31%) des personnes sorties des PCPE en 2022 étaient accompagnées depuis moins d'un an.
- Les accompagnements qui ont duré entre 12 et 24 mois ont augmenté sur la période 2020-2022 pour les personnes en situation critique 45% des personnes en situation critique sont sorties après un accompagnement d'une durée comprise entre 12 et 24 mois. Cette proportion était de 18% en 2020
- 36% des personnes avec TSA sont sorties après un accompagnement d'une durée comprise entre 12 et 24 mois. Cette proportion était identique en 2020

Motifs de la prolongation des accompagnements au-delà de 2 ans

- Pour 45 personnes sur 93, le motif du prolongement tient à l'absence de place en ESMS. Les ESMS pour lesquels une place était attendue concernent tous les types d'établissements et de services pour enfants et adultes
- 15/93 personnes souhaitent poursuivre l'accompagnement par le PCPE
- Pour 33/93 personnes, le motif est autre.

Inscription de l'accompagnement dans le cadre d'un PAG

32 personnes sorties étaient accompagnées dans le cadre d'un PAG (16 personnes avec TSA et 16 personnes en situation critique)

Motifs de fin d'accompagnement par le PCPE

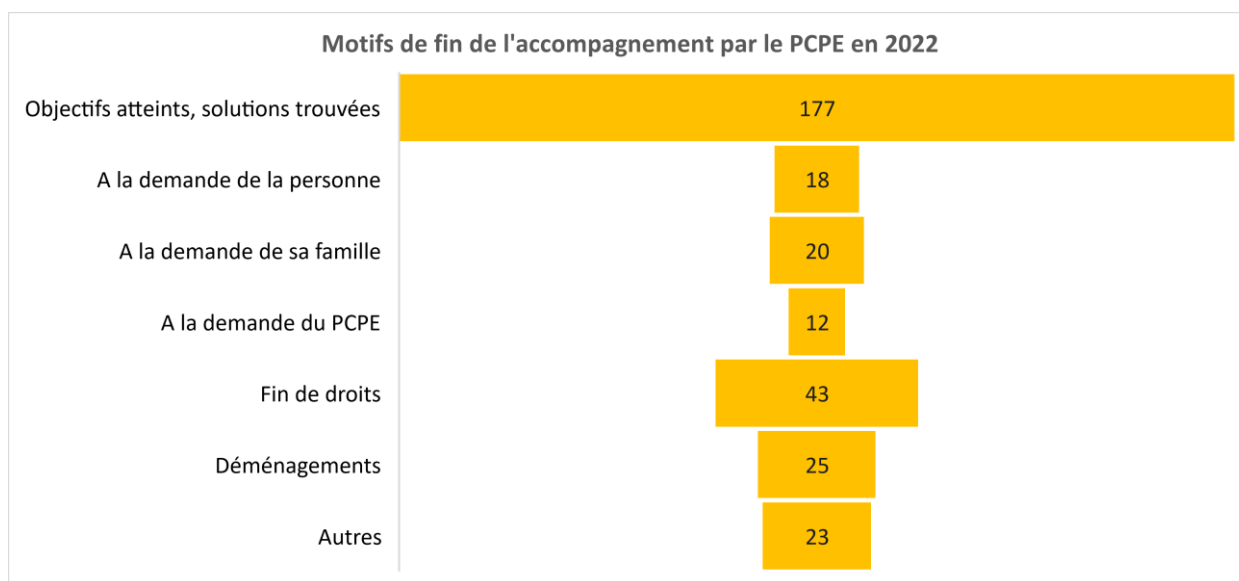
Les PCPE sont rarement à l'initiative de la demande de fin d'accompagnement. Cela se produit lorsque la personne n'adhère pas à l'accompagnement.

Le principal motif de la fin d'accompagnement est **l'atteinte des objectifs pour 56% des sorties**.

Le motif qui arrive en second temps est le **non-renouvellement des droits par la CDAPH**. Tous les départements ne sont pas concernés par ce motif de fin d'accompagnement. Il est cité pour :

- 4 sorties sur 31 en Charente-Maritime
- 10 sorties sur 28 en Corrèze
- 9 sorties sur 22 en Dordogne
- 2 Sorties sur 44 en Gironde
- 2 sorties sur 27 en Pyrénées-Atlantiques
- 9 sorties sur 38 dans les Deux-Sèvres
- Et 7 sorties sur 49 dans la Vienne.
- Dans les cinq autres départements de la région, ce motif n'est pas identifié par les PCPE.

La question de l'harmonisation des postures et des pratiques de notification vers les PCPE par les MDPH de la région a été posée lors du diagnostic partagé mené en 2021.

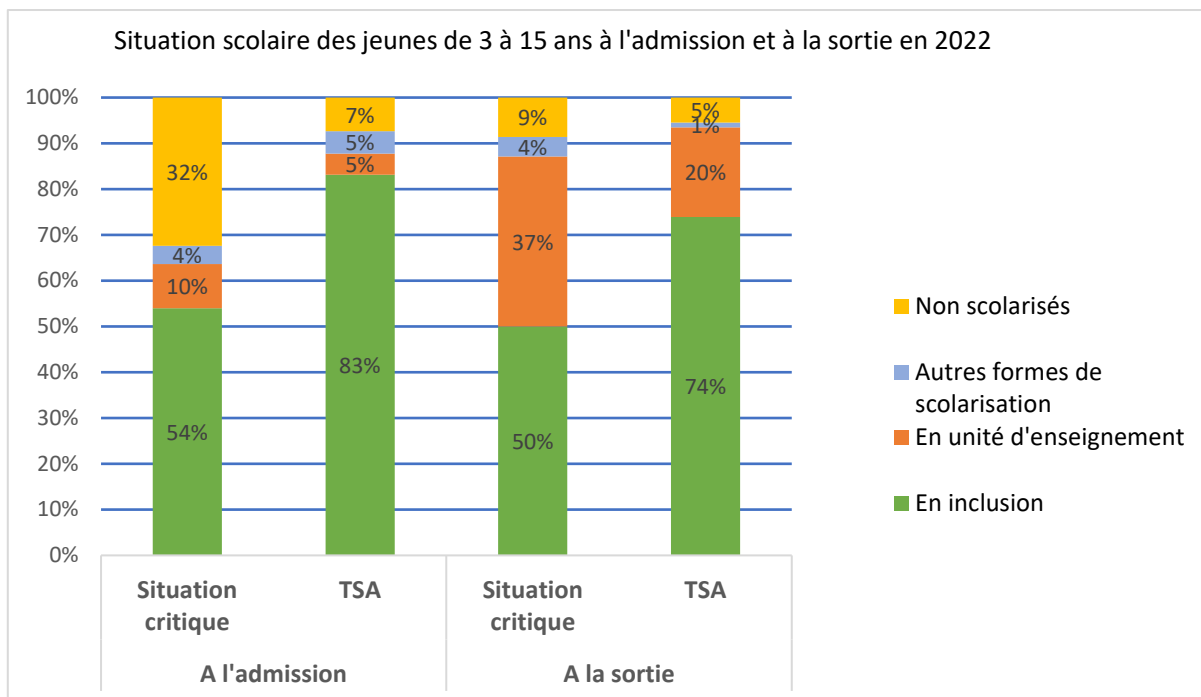


Source : Enquête 2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Situation scolaire des enfants de 3 à 15 ans révolus de la file active, au moment de la sortie

Lors de la sortie des PCPE, les enfants de 3 à 15 ans sont un peu moins nombreux à être scolarisés en inclusion que lors de l'admission. La situation est inversée pour les scolarités en unité interne des IME et ITEP. Il est possible que le PCPE soit intervenu dans des situations d'inclusion scolaire ou le maintien à l'école s'avérait complexe.

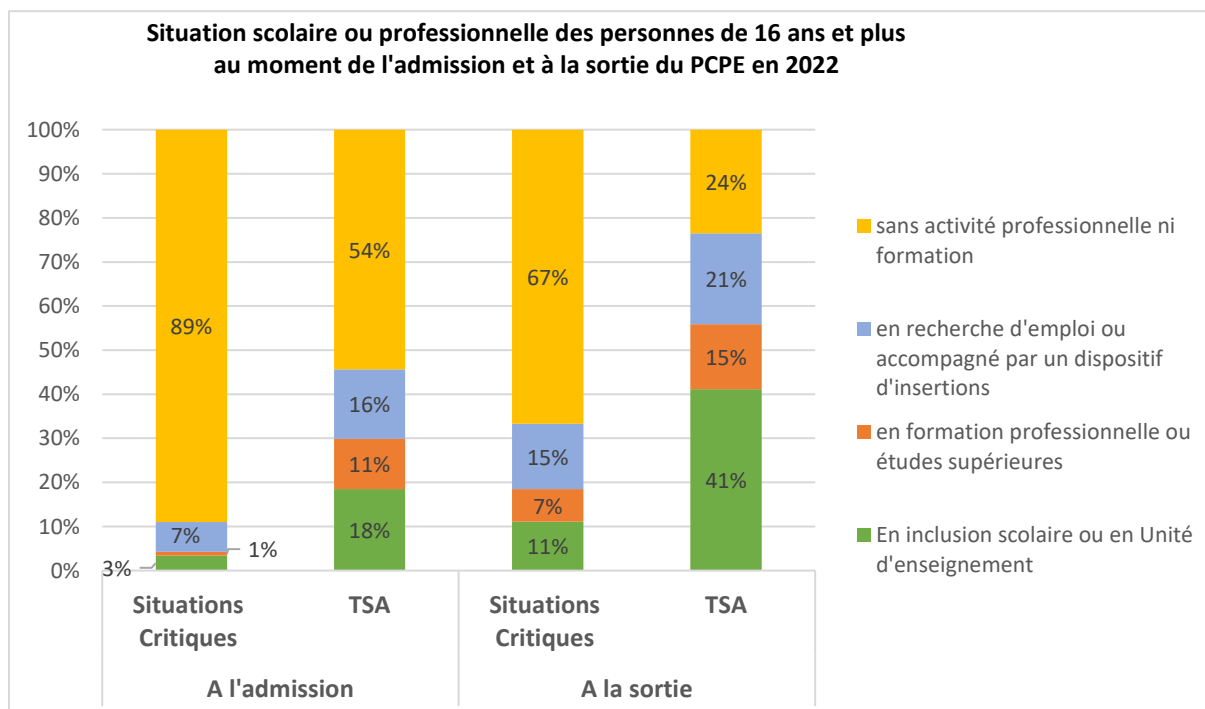
La part des enfants non scolarisés est également moindre à la sortie.



Source : Enquête 2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Situation scolaire ou professionnelle des personnes de 16 ans et plus à la sortie

De la même manière, on observe un écart important entre la part des personnes de 16 ans et plus sans activité professionnelle ni formation à l'admission dans les PCPE en 2022 et celle des personnes sorties en 2022. Les personnes admises en PCPE en 2022 étaient majoritairement sans activité professionnelle ni formation (89% pour les SC et 54% pour les TSA). Ces proportions sont bien moindres pour les personnes sorties en 2022 (67% et 24%).



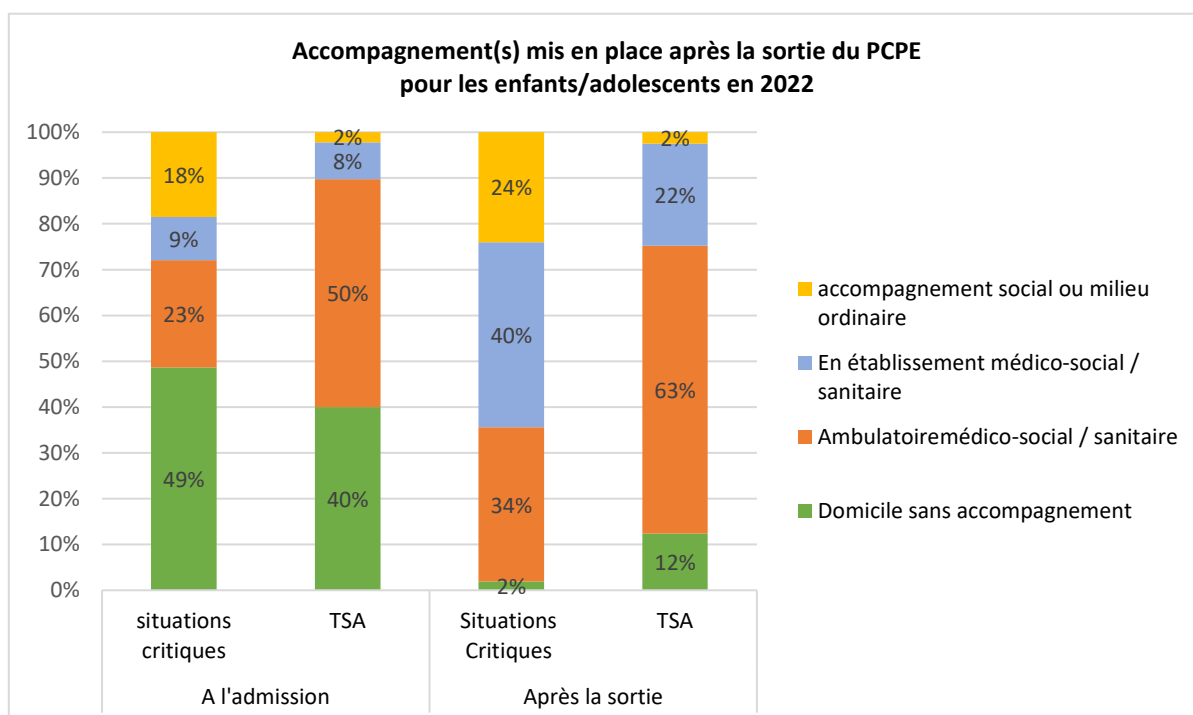
Source : Enquête 2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Il serait intéressant d'analyser de manière qualitative l'impact de l'intervention du PCPE dans les parcours de scolarité, de formation et d'insertion professionnelle. Dans quelle mesure ont-ils favorisé l'accès à des espaces de scolarité et de formation ou d'emploi du milieu ordinaire ? Dans quelle mesure ont-ils favorisé la redéfinition du projet de vie des personnes.

Accompagnement(s) mis en place après la sortie du PCPE pour les enfants/adolescents

La part des enfants et adolescents à domicile sans accompagnement qui est relativement importante à l'admission au PCPE est fortement réduite à la sortie du PCPE.

Les enfants et adolescents sortis des PCPE sont plus fréquemment accueillis par un établissement ou un service médico-social ou sanitaire que les enfants et adolescents de la file active ne le sont à l'admission.

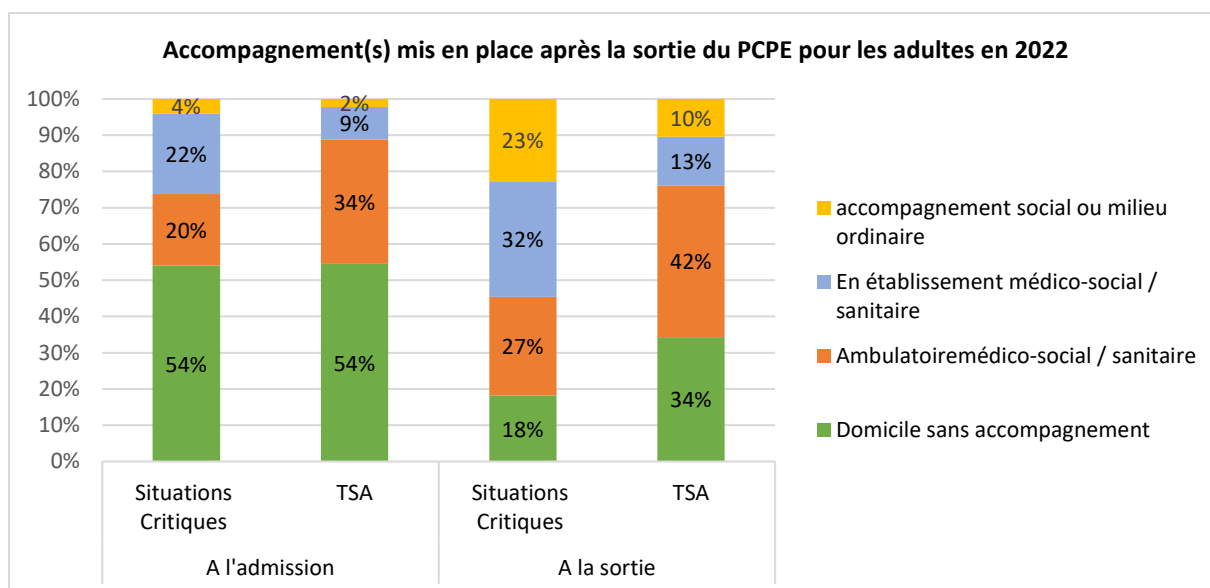


Source : Enquêtes 2022 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Accompagnement(s) mis en place après la sortie du PCPE pour les adultes

La part des adultes qui bénéficient d'un accompagnement social, médico-social ou sanitaire à la sortie du PCPE est supérieure à celle de la file active à l'admission.

Cependant, la proportion des adultes qui sont sans accompagnement à la sortie du PCPE demeure relativement importante même si elle est réduite par rapport à la proportion des personnes sans accompagnement à l'admission. En effet, 18% des personnes en situation critique et 34% des personnes avec TSA ne bénéficient pas d'un accompagnement médico-social ou sanitaire à la sortie. Il serait intéressant de mener une étude précise sur le parcours de ces personnes après la sortie du PCPE.



Les difficultés pour les sorties

Les PCPE ont évoqué un certain nombre de difficultés, connues, mais qui demeurent des obstacles pour une sortie favorable de toutes les personnes accompagnées.

La question de la durée de l'accompagnement lorsqu'aucune solution pertinente et pérenne n'a été trouvée reste posée.

Le manque de possibilités d'admission dans les structures médico-sociales et sanitaires

La difficulté d'admission en ESMS peut être liée d'une part au manque de places et d'autre part à la difficulté pour les structures d'admettre une personne présentant des troubles du comportement importants. Tous les PCPE font ce constat.

« Manque de places en ESMS (IME, FAM, FO). Le PCPE accompagne des bénéficiaires dans la mise en œuvre d'un parcours adapté dans l'attente d'une place en ESMS. Ainsi, certains bénéficiaires peuvent être accompagnés dans la durée sans qu'une perspective de fin d'accompagnement ne soit projetée ce qui peut conduire le dispositif à être rapidement embolisé ».

« Pour les personnes relevant d'un ESMS : temps d'attente de plusieurs années avant de pouvoir intégrer un établissement »

« Engorgement des ESMS - inquiétude des ESMS concernant les profils accompagnés par le PCPE - difficultés liées au recrutement des aides à domicile des SAAD »

« Manque d'établissements sanitaires avec hébergement pour les enfants ou adolescents au profil psychique complexe »

« Manque de lieux de vie adaptés aux besoins d'enfants / adolescents nécessitant de l'accompagnement renforcé (1 pour 1 notamment, voire 2 pour 1) »

« Manque de places en ESMS, pour les jeunes pour lesquels l'inclusion en milieu scolaire a atteint ses limites ».

La nécessité d'une coopération médico-social / sanitaire pour assurer un accompagnement à la sortie du PCPE

Sans une coopération efficiente avec les services de soins, les structures médico-sociales peuvent se sentir mal armées pour les accueillir qualitativement.

« Un type de public peut mettre aujourd'hui le service en difficulté, les personnes présentant des troubles psychiques. La nature des difficultés, qui sont réelles et multifactorielles, passent par une prise en compte du soin et de la disponibilité des personnes accompagnées lors des accompagnements. Les relais face à ce niveau de trouble, en dehors de l'hôpital, restent peu nombreux et difficilement mobilisables. Par ailleurs, les places en ESMS de type FO et FAM restent un véritable frein à l'arrêt de l'accompagnement des PCPE ».

Le frein économique pour les personnes et leur famille

Les PCPE sont confrontés à une question éthique lorsque la fin de leur intervention met en péril les accompagnements mis en place avec les professionnels en libéral en raison de l'impossibilité pour la personne ou sa famille de les financer :

« Pour les familles étant dans une certaine précarité sociale et financière, sans complément à leur allocation pour personnes handicapées, il leur est impossible de financer des professionnels en libéral ».

« Le principal frein est l'aspect financier : certains accompagnements sont bien calés d'un point de vue des prestataires, le suivi est de qualité et les publics accompagnés n'ont besoin que de peu de guidance. Les compléments d'AEEH pour les enfants ne couvrent pas tous les besoins »

« Manque de moyens financiers pour couvrir les besoins des adultes qui restent dépendant du PCPE pour les suivis psy, éducatifs, ergo ... »

« Nous rencontrons des difficultés pour envisager une sortie des adultes qui ne perçoivent que l'AAH et n'ont donc pas les moyens de se financer un suivi psychologique. »

« Ainsi, nous restons dans une impasse au niveau de la projection d'une sortie pour ces adultes pour lesquels aucun relai notamment financier n'existe pour le maintien de leur suivi psychologique »

Le travail de coordination entre les intervenants difficile à assurer pour certaines familles

« l'impossibilité pour certaines familles/aidants, d'assurer la coordination du projet ».

Le respect du projet de vie de la personne qui ne souhaite aucune forme d'institutionnalisation

Le principe de l'autodétermination, principe premier des droits et de l'égalité des chances pour chaque citoyen, amène à questionner la raison d'être des PCPE telle qu'elle est envisagée aujourd'hui. Pour certaines personnes, le modèle de fonctionnement du PCPE est l'idéal. Ce modèle correspond aux attentes en matière d'accompagnement, de coordination et de soutien financier. Pour ces personnes et leur famille, la pérennisation de l'accompagnement par le PCPE apparaît comme la solution la plus adaptée.

« Le PCPE TSA accompagne des bénéficiaires dans la mise en œuvre d'un parcours adapté soit dans l'attente d'une place en ESMS soit parce que la famille ne souhaite pas une prise en charge institutionnelle mais préfère, par exemple, un accompagnement psycho-éducatif par une association proposant de telles prestations. Ainsi, certains bénéficiaires peuvent être accompagnés dans la durée sans qu'une perspective de fin d'accompagnement ne soit projetée, ce qui peut conduire le dispositif à être rapidement embolisé. »

« Projet de la famille : maintenir des soins en libéral / pas de souhait d'un ESMS »

« Le suivi des enfants TSA à la sortie reste onéreux en attendant de structures adaptées. Les familles souhaitent maintenir un accompagnement en libéral. »

Des difficultés liées au profil des personnes

Des personnes dont le projet tend vers une inclusion complète dans des espaces de vie et de travail ordinaire ont besoin d'un accompagnement quotidien sur le long terme. Cela concerne par exemple les personnes avec le syndrome d'Asperger. Dans ce cadre, quelle est la spécificité de l'intervention du PCPE par rapport à un SAVS ou un SAMSAH ?

« Difficultés avec les profils Asperger, qui avec leur trouble de l'initiative et leur difficultés à maintenir une tâche, démarrent peu d'action/ voire pas d'action pour leur quotidien. Gros besoin de soutien quotidien dans les tâches domestiques, administratives... qui au bout d'un moment ne relève plus de l'éducatif. Nous espérons que l'élargissement des critères d'accès à la PCH pourra venir combler ce besoin. »

« Nous constatons que la plupart des adultes accompagnés ont besoin d'un suivi psychologique tout au long de leur vie. »

« Pour certaines personnes avec taux d'incapacité inférieur à 50 %, un accompagnement avec des libéraux pourrait correspondre mais les familles n'ont pas les moyens. »

Les difficultés soulevées par les PCPE pour permettre la continuité des parcours de vie des personnes amènent une réflexion sociétale plus large : quels moyens sont nécessaires pour appliquer les principes de la loi 2005-102 ? Comment favoriser la participation sociale des personnes en situation de handicap selon le niveau de compensation dont elles ont besoin, qu'il s'agisse de soutiens très spécialisés dont les compétences sont détenues par des structures spécialisées (les ESMS et le secteur sanitaire) ou de soutiens par les acteurs du droit commun (professionnels en libéral ou dispositifs d'accompagnement ordinaire par exemple dans le champ de la formation et de l'insertion professionnelle)

La société française a tranché en 2005 pour une égalité des chances, pour l'autodétermination et la participation sociale de tous les citoyens. Les PCPE sont un outil pour permettre à des personnes empêchées de participer socialement à accéder à ce droit mais ils ne peuvent pas seuls compenser les difficultés d'accès à ce droit.

6. Le personnel travaillant dans/pour les PCPE

Rappel des enseignements du diagnostic régional partagé pour l'année 2020.

Au niveau régional, **57 postes en ETP** sont affectés aux PCPE, soit une moyenne de **7,3 ETP pour 100 personnes accompagnées** (8,8 ETP dans les PCPE SC, 6,6 ETP dans les PCPE TSA).

Un coordonnateur a été nommé dans 22 PCPE sur 29. Dans les PCPE TSA, la moitié des emplois (en ETP) sont occupés par des psychologues et des professionnels socio-éducatifs contre le quart dans les PCPE situations critiques. Une supervision des pratiques est assurée dans 12 PCPE sur 29, beaucoup plus souvent dans les PCPE TSA.

Plateaux techniques

La comptabilisation des professionnels impliqués dans les PCPE est approchée par deux indicateurs dans la grille de rapport d'activité harmonisé.

- Nombre d'ETP dédiés au PCPE (sans tenir compte des éventuels CNR)
- Nombre d'ETP mutualisés avec la structure de rattachement.

Seul un PCPE TSA n'a pas apporté de réponses à ces indicateurs. 29 PCPE ont donc répondu aux questions concernant les ETP dédiés au PCPE.

Par rapport au diagnostic réalisé en 2020 sur 29 PCPE, on remarque qu'il y a près de 10 ETP en moins dédiés aux PCPE.

Lors du diagnostic régional partagé pour l'année 2020, la comptabilisation des postes en ETP intégrait les postes financés par des crédits non reconductibles. Il a été décidé d'exclure les postes financés par les CNR du rapport d'activité harmonisé. Cela explique en partie les écarts entre 2020 et 2022 et interroge sur l'importance des CNR dans le fonctionnement des PCPE.

Nombre d'ETP dédiés au PCPE (sans tenir compte des éventuels CNR)	TSA		Situations critiques		Ensemble	
	Effectifs répondants	ETP cumulés	Effectifs répondants	ETP cumulés	Effectifs répondants	ETP cumulés
Poste de direction	7	1,68	7	1,63	14	3,31
Coordonnateur	15	13,7	11	8,75	26	22,45
Psychologue	10	6,4	8	3,27	18	9,67
Educateur spécialisé	6	4,37	2	1,2	8	5,57
Moniteur-éducateur	2	1,75	0	0	2	1,75
Aide-soignant	0	0	0	0	0	0
Psychomotricien	0	0	0	0	0	0
Médical	2	0,1	2	0,75	4	0,85
Administratif/services généraux	9	1,99	9	2,1	18	4,09
Total	16	29,99	13	17,7	29	47,69

Source : Enquête 2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

En moyenne, les PCPE TSA disposent de 1,9 ETP dédiés et les PCPE Situations critiques de 1,4 ETP dédiés.

PCPE	Total postes en ETP 2020	File active 2020	Nb ETP pour 100 personnes suivies en 2020	Total postes en ETP 2022	File active 2022	Nb ETP pour 100 personnes suivies en 2022
TSA	35,5	538	6,6	29,99	684	4,4
SC	21,4	243	8,8	17,7	382	4,6
Ensemble	56,9	781	7,3	47,69	1066	4,5

Source : Enquête 2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

L'indicateur « nombre d'ETP mutualisés avec la structure de rattachement » est très peu renseigné. Il est probable que les professionnels de la structure de rattachement qui réalisent des activités en faveur du PCPE ne le traduisent pas en temps dédié au PCPE. Cette activité des professionnels des structures de rattachement n'est peut-être pas régulière mais mise en œuvre selon les besoins et donc difficilement évaluable.

Un PCPE l'indique : « Fonctions de direction, chef de service assurées par le SESSAD support et ne sont pas comptabilisées en tant que telles ».

- 17 PCPE signalent la mutualisation des fonctions de direction pour 0,06 / 0,1 / 0,2 ou 0,8 ETP.
- 6 PCPE signalent la mutualisation des fonction de coordination
- 1 PCPE TSA signale la mutualisation d'un professionnel médical pour 0,03 ETP.

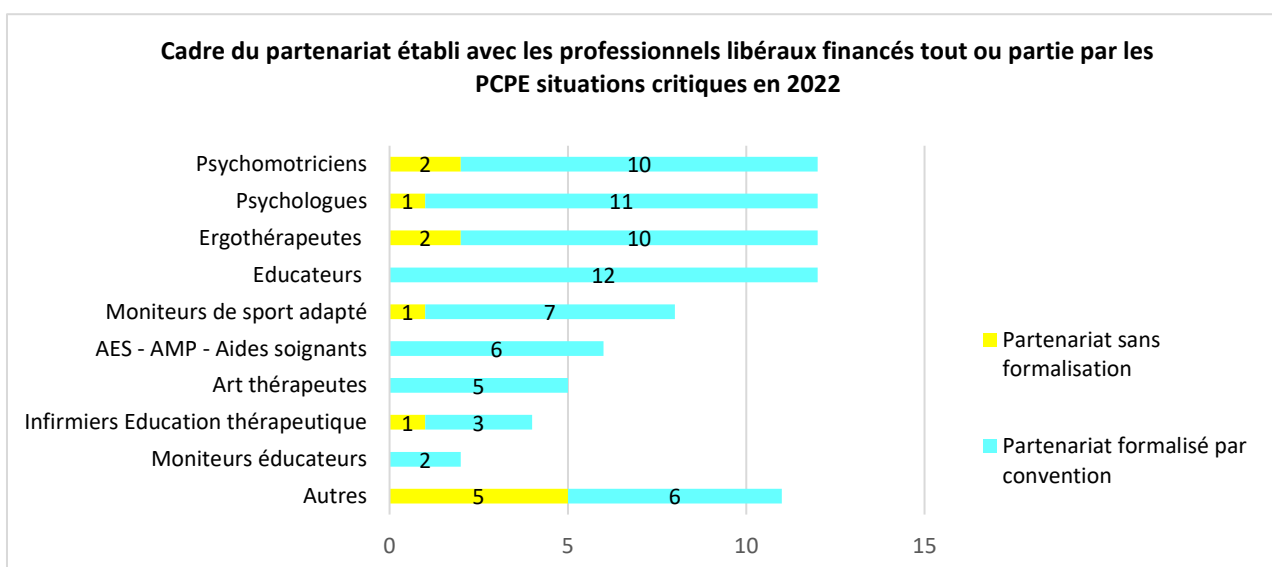
Contractualisation avec les professionnels en libéral intervenant pour les PCPE

Les professionnels en libéral intervenants dans le PCPE situations critiques

12 PCPE « situations critiques » sur 13 ont renseigné les questions relatives aux partenariats avec les professionnels en libéral qui interviennent pour le PCPE.

Les informations sur le nombre de conventions signées sont incomplètes et ne sont pas exploitables.

- Tous ont recours à des éducateurs spécialisés exerçant en libéral avec une convention.
- Tous font intervenir des psychomotriciens, psychologues et ergothérapeutes avec ou sans formalisation.

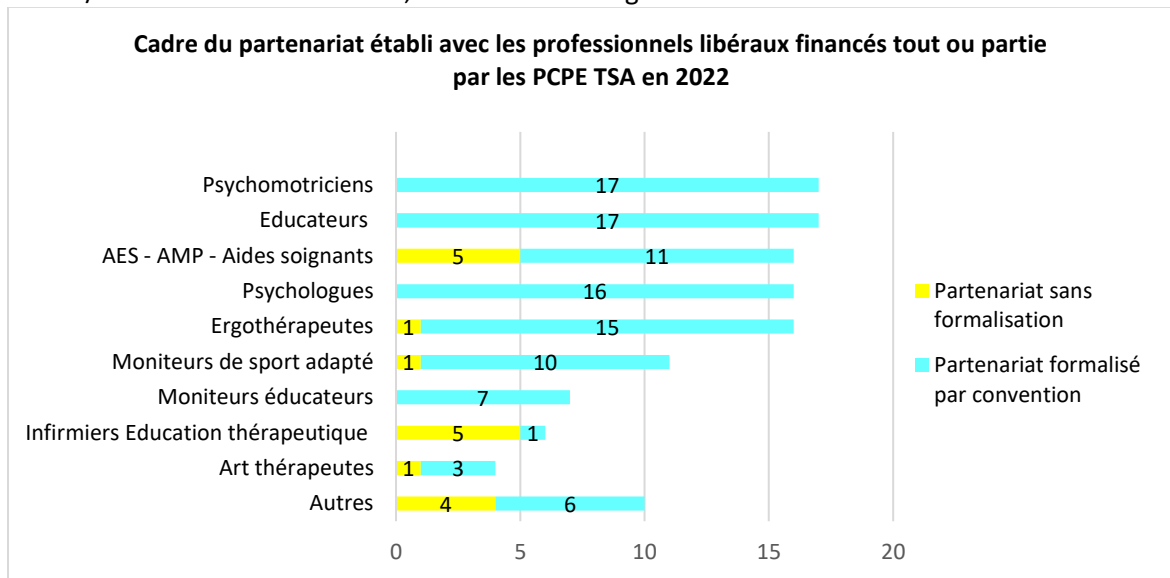


Source : Enquêtes 2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Les professionnels en libéral intervenants dans le PCPE TSA

Tous les PCPE TSA ont répondu à la question.

- Tous font intervenir des psychomotriciens et des éducateurs en libéral avec un conventionnement.
- 16/17 font intervenir des psychologues avec conventionnement
- 16/17 font intervenir des AES, AMP ou aides-soignants avec ou sans conventionnement



Source : Enquête 2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Les autres intervenants en libéral sont des sophrologues, des professionnels de la médiation animale, des interprètes et logo-pédagogues, des musicothérapeutes, une enseignante spécialisée libérale, des nutritionnistes, des orthophonistes, des neuropsychologues et consultant ABA, une remédiatrice des apprentissages.

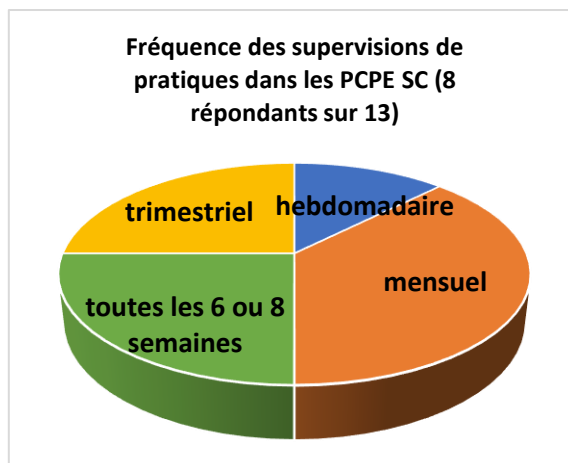
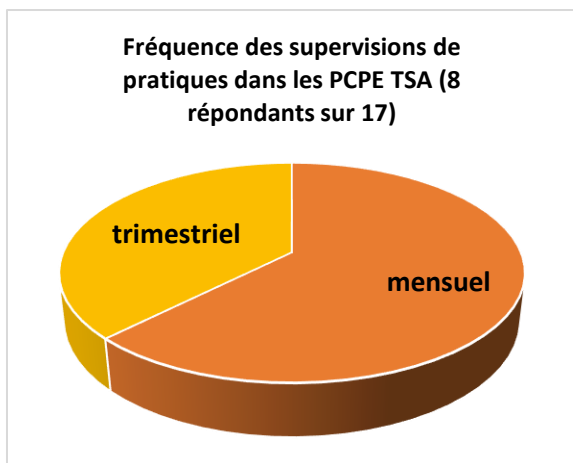
La supervision de la pratique

29 PCPE ont répondu à la question, 16 PCPE TSA, 13 PCPE SC.

- 16 ont mis en place une supervision des pratiques, 8 PCPE TSA et 8 PCPE SC.
- 13 PCPE n'ont pas de supervision des pratiques.

Parmi les PCPE qui n'avaient pas mis de supervision en place en 2022, deux l'ont mise en place en 2023 et 3 PCPE girondins gérés par la même structure sont en réflexion à ce propos.

Les prestataires en libéral bénéficient largement de la supervision des pratiques lorsqu'elle est instituée.



Source : Enquête 2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Nombre global annuel d'heures consacrées à la supervision des pratiques	Situations Critiques	TSA	Total général
pour les salariés du PCPE	66 h	422 h	488 h
pour les prestataires du PCPE	411 h	750 h	1161 h
PCPE ayant répondu	6/13	6/17	12/30

Source : Enquête 2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Formation des professionnels

28 PCPE ont répondu aux questions relatives à la formation des professionnels.

Parmi eux en 2022,

- 19 PCPE ont formé les salariés du PCPE et les prestataires en libéral
- 2 PCPE ont formé uniquement les prestataires en libéral
- 7 PCPE ont formé uniquement leurs salariés

		Situations Critiques	TSA	Total général
Salariés	<i>Nombre de salariés des PCPE ayant eu une formation dans l'année (28 PCPE)</i>	22	38	60
	<i>Nombre global annuel d'heures consacrées à des formations pour les salariés du PCPE</i>	218 h	995,5 h	1213,5 h
Prestataires	<i>Prestataires ayant eu une formation dans l'année</i>	2	38	40
	<i>Nombre global annuel d'heures consacrées à des formations pour les prestataires du PCPE</i>	35 h	101 h	136 h

Source : Enquête 2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

7. Modalités d'accompagnement par le PCPE

Qui accompagne les personnes de la file active ?

La répartition des interventions entre les salariés des PCPE et les prestataires

Tous les PCPE ont renseigné les questions relatives aux modalités d'accompagnement.

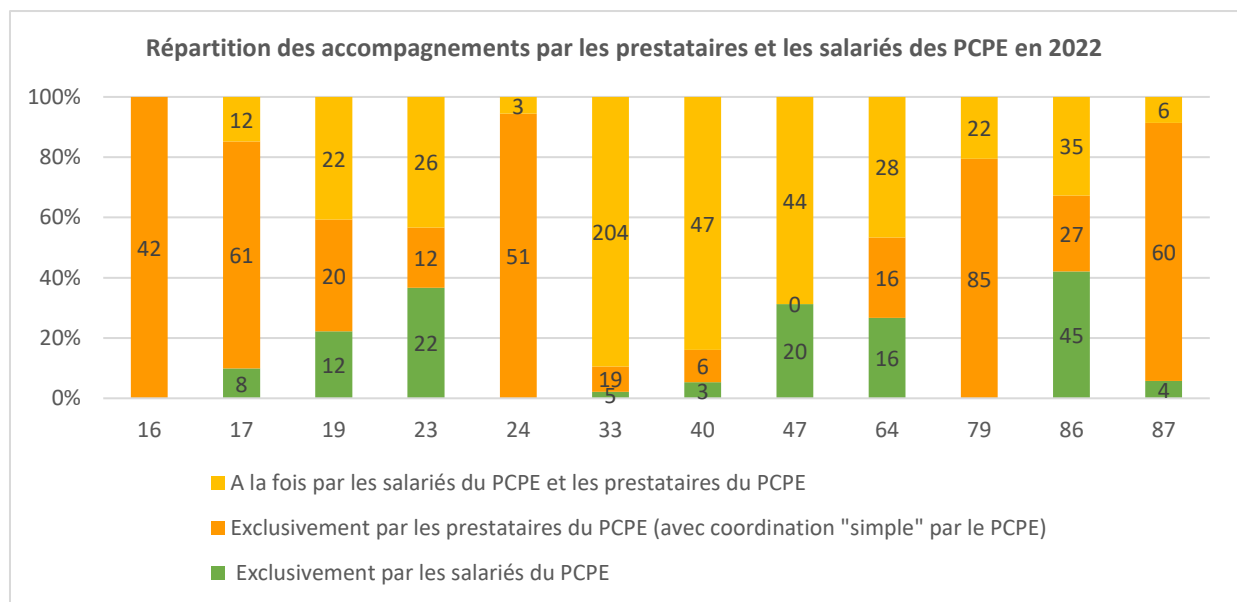
Les informations recueillies concernent 983/1066 personnes

- dont 351/382 personnes accompagnées par les PCPE situations critiques (soit 92%)
- et 632/684 personnes accompagnées par les PCPE TSA (soit 92%)

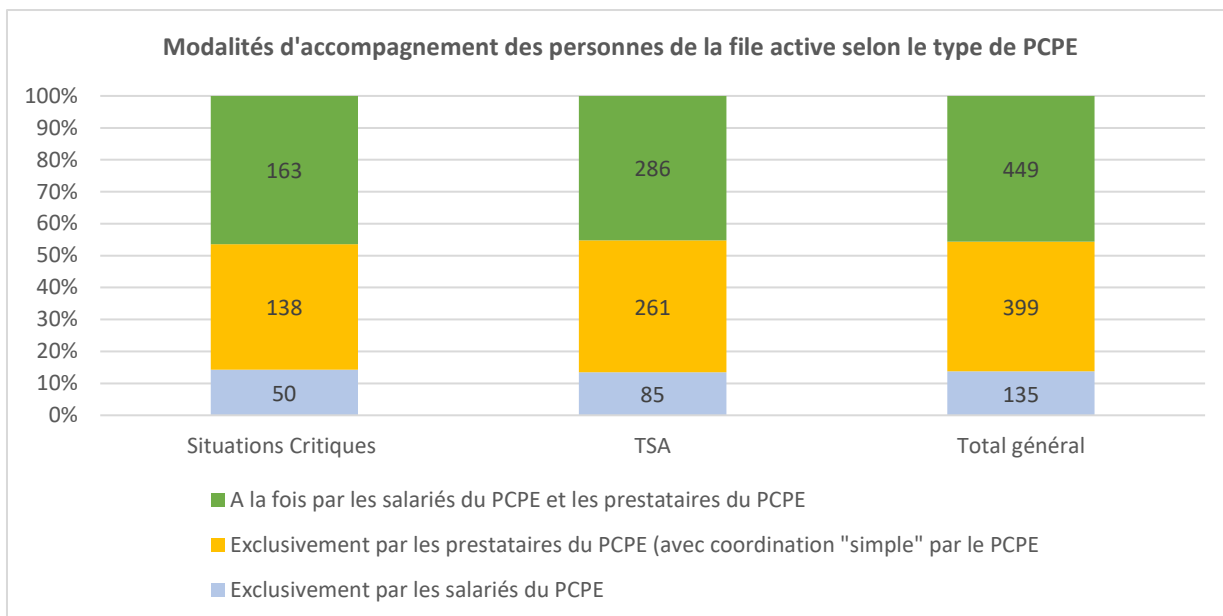
Il n'y a pas de différence notable entre les modalités d'accompagnement des mineurs et des majeurs. Il y a une parfaite similitude entre les PCPE TSA et les PCPE situations critiques dans la répartition des accompagnements par les prestataires et par les salariés.

Cependant, on note des situations contrastées entre les départements, probablement en lien avec les professionnels en libéral mobilisables sur les territoires.

- Ainsi les PCPE des départements 16, 17, 24, 79 et 87 interviennent majoritairement (voire exclusivement) en mobilisant leurs prestataires.
- Les PCPE des départements 33, 40 et 47 délivrent majoritairement leurs prestations à la fois par les salariés du PCPE et par les prestataires.
- Les salariés des PCPE des départements 19, 23, 47, 64 et 86 accompagnent seuls plus de 20% de leur file active (jusqu'à 40% dans la Vienne)

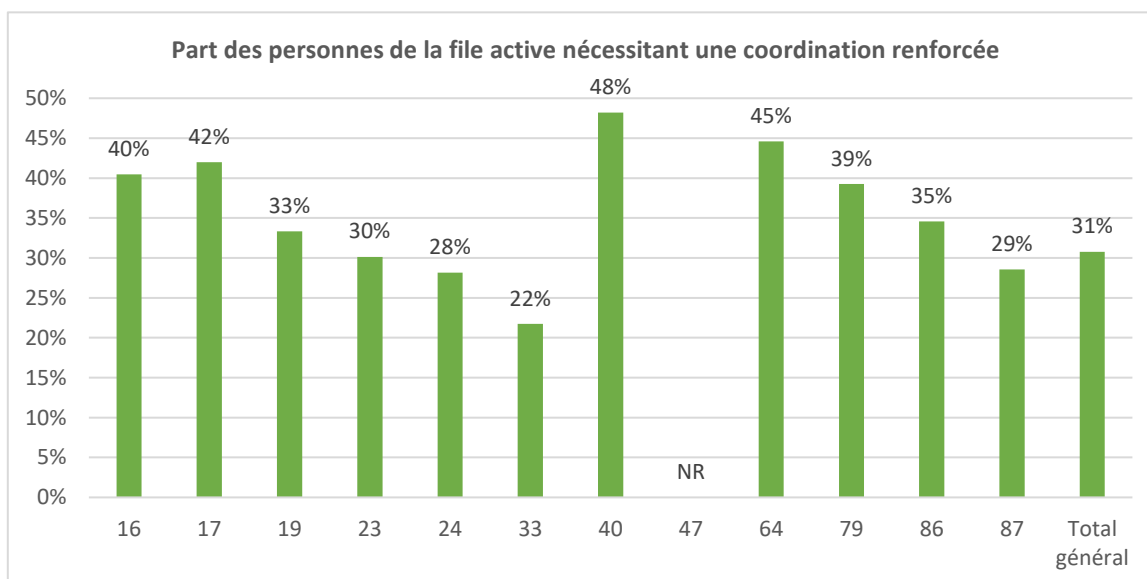


Il n'y a pas de différence notable concernant la répartition des interventions entre les PCPE TSA et les PCPE Situations critiques.



Source : Enquête 2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Globalement, les PCPE estiment que près du tiers des personnes accompagnées nécessitent une coordination renforcée. Mais il existe de fort contraste selon les départements.



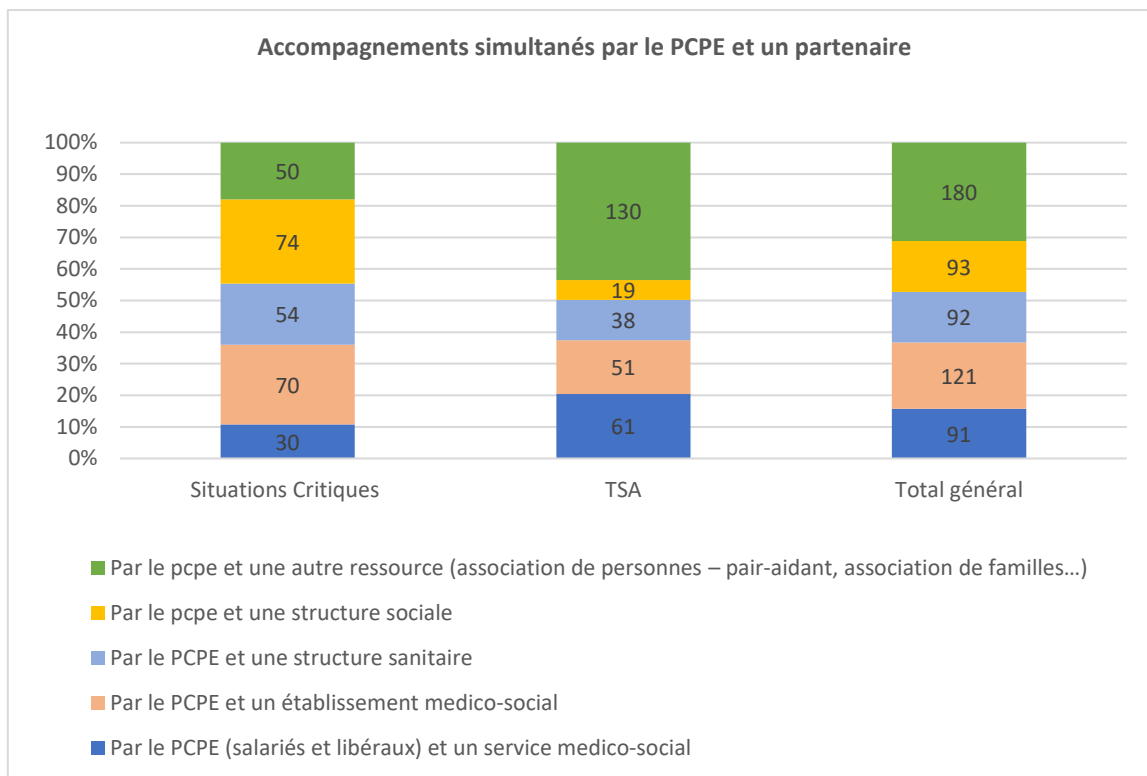
Source : Enquête 2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

La co-interventions des PCPE avec des partenaires.

Tous les PCPE ont répondu à cette question. 365 personnes soit 34% de la file active régionale sont accompagnées simultanément par un autre acteur.

Pour les personnes en situation critique, la structure qui co-intervient le plus fréquemment est une structure sociale. En seconde position viennent les établissements médico-sociaux.

Pour les personnes avec TSA, les associations de personnes /les aidants familiaux ou les associations de familles apparaissent comme les principaux co-intervenants, puis viennent les services médico-sociaux.



L'offre de professionnels libéraux mobilisable sur les territoires

La répartition des accompagnements entre les salariés des PCPE et les prestataires libéraux est dépendante de la disponibilité des professionnels en libéral sur les territoires. Les PCPE s'adaptent à l'offre présente. Cela implique **un calcul en termes de coûts et de temps consacrés à chaque personne**.

- 12 PCPE / 30 estiment que l'offre des professionnels en libéral sur leur territoire permet de mettre en place les prises en charge nécessaires au regard des besoins des personnes accompagnées
- 18 PCPE jugent l'offre insuffisante.

Les problématiques repérées sont les suivantes :

1. Pour les PCPE TSA : rareté voire absence totale d'éducateurs et de psychologues formés aux pratiques recommandées par la HAS.
2. Hétérogénéité de l'offre au sein des départements, les zones rurales étant assez dépourvues. L'accès aux accompagnements pour les personnes en milieu rural implique un financement plus important pour compenser le temps passé et les frais de déplacement des libéraux.
3. Difficulté à trouver des superviseurs
4. Difficultés à assurer la continuité des interventions en cas d'arrêt maladie ou de congés des libéraux. Les PCPE ont peu de marge de manœuvre en cas d'absence d'un prestataire.
5. Difficulté importante à contractualiser avec des orthophonistes en libéral qui n'ont pas de créneaux disponibles.

Points de vue exprimés par département :

Département	Difficultés exprimées par les PCPE
En Charente	<p>Offre limitée en termes de professionnels libéraux.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Peu d'éducateurs spécialisés libéraux. • Les libéraux sont pour l'essentiel en emploi salarié à 100% ou 90% et ont un temps libéral le soir, ce qui ne correspond pas aux besoins de tous les usagers • Les libéraux sont répartis de manière inégale sur le département, le nord et le sud Charente étant quasiment une zone blanche.
En Charente-Maritime	<p>L'offre des personnels paramédicaux et de l'intervention éducative à domicile permet de pouvoir proposer sur une très grande partie du territoire les prestations qui répondent aux besoins des personnes accompagnées, tant sur un versant quantitatif que qualitatif.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 zones échappent à cette règle car très peu pourvues en personnels libéraux. Mais il s'agit aussi de zones où les PCPE sont assez peu sollicités. • Il est extrêmement rare qu'une prestation ne puisse pas être proposée faute de libéraux en dehors de certaines prestations neuropsychologiques.
En Corrèze	<ul style="list-style-type: none"> • Importante carence de libéraux sur le territoire • Une partie de territoire n'est pas desservie par des professionnels libéraux, notamment en Haute Corrèze. • Ceux existants sont de plus en plus sollicités et de moins en moins disponibles.
Dans la Creuse	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de professionnels libéraux sur le territoire creusois. • Obligation de solliciter des professionnels des départements limitrophes • Les PCPE ont dû salarier des professionnels pour "compenser" le manque de professionnels libéraux sur le territoire
En Dordogne	<p>L'objectif étant de mobiliser des professionnels sur le territoire d'habitation des personnes, il n'y a pas à ce jour pas un maillage de professionnels suffisant pour couvrir l'ensemble du territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Certains besoins restent non couverts et les professionnels doivent être mobilisés en dehors du lieu d'habitation des personnes ce qui génère des déplacements conséquents. • L'offre de professionnels libéraux mobilisables ne permet donc de répondre que partiellement aux besoins des personnes accompagnées.
En Gironde	<p>Au vue de la diversité et de la spécificité des handicaps, et des différents secteurs géographiques d'habitation des bénéficiaires du dispositif PCPE,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Difficulté à trouver des professionnels libéraux disponibles et/ou intéressés pour intervenir dans les accompagnements. • Pour un PCPE intervenant sur l'ensemble département : Le territoire d'intervention du PCPE étant sinistré au niveau de certains profils de professionnels ; le seul réseau associatif n'est pas toujours suffisant pour mettre en place les prises en charge nécessaires aux besoins des personnes. • Régulièrement des appels à candidature sont diffusés via des réseaux sociaux professionnels afin d'étoffer le réseau partenarial de professionnels libéraux. • Difficultés pour trouver des psychologues superviseurs, donc augmentation de temps de la psychologue du PCPE en interne. • Manque de Pédopsychiatre

Département	Difficultés exprimées par les PCPE
<p>Dans les Landes</p>	<p>Il manque des partenaires sur certains secteurs du territoire ou dans certains domaines</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur Mont de Marsan, il manque de professionnels formés aux TSA. Les quelques formés (psy, psychomot et éduc) ont une liste d'attente importante, voire plus de liste d'attente. Un psychomotricien monte de Ondres les vendredis pour répondre à nos besoins et ceux du PCPE zéro sans solutions. • Il manque de psychologues pour accompagner les bénéficiaires mais aussi pour assurer des guidances aux parents. • les difficultés de remplacement des éducateurs en congés ne permettent pas de suivi éducatif régulier sur certaines périodes • Il manque encore de nombreux professionnels libéraux sur certains territoires (éducateurs spécialisé), les frais kilométrique n'étant pas pris en compte en totalité. Certaines familles n'ont pas de moyens de déplacement.
<p>En Lot et Garonne</p>	<p>L'offre des professionnels libéraux répondant aux recommandations de la HAS représente 10 professionnels, 7 éducateurs, 2 psychomotriciennes et 1 ergothérapeute. Bien que l'ensemble des libéraux couvrent une grande partie du territoire, on observe que les zones rurales éloignées de plus de 20 km des agglomérations n'ont pas de professionnels spécialisés. Dans le 47, aucune psychologue formée à l'autisme, professionnel central dans l'accompagnement des personnes avec TSA. Le PCPE a quelques contrats avec des neuropsychologues déjà sursollicités pour les autres TND, en particulier le TDAH.</p> <p>Au vu des demandes et de la liste d'attente du PCPE, le nombre de libéraux, répondant aux recommandations de la HAS est insuffisant. Le PCPE continue à s'appuyer essentiellement sur les professionnels de Planète Autisme implantés sur l'Agenais.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur le territoire Lot-et-Garonnais, il existe encore des zones blanches, ce qui nécessite des déplacements des professionnels ou des familles mais nous essayons de privilégier la proximité.
<p>Dans les Pyrénées Atlantiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Certaines zones du département ne sont pas couvertes pas des prestataires éducatifs ce qui nécessite la prise en compte des temps de transport et des indemnités kilométriques engendrant un surcoût ou des modalités organisationnelles différentes en termes de répartition des accompagnements sur la semaine • Manque de prestations éducatives et de groupes d'habiletés sociales par ex. • Listes d'attente très longues chez les psychologues. • Manque de prestataires en libéral et manque de formation • Manque d'éducateurs spécialisés, de psychologues et de psychiatres/pédopsychiatres • Difficultés à conventionner d'une part avec des professionnels formés aux méthodes recommandées en termes d'intervention dans l'autisme et d'autre part à obtenir leur disponibilité au regard de leur activité libérale. Afin de lever ce frein, le PCPE veille à former et superviser des professionnels sur le territoire qui manifestent leur volonté d'exercer avec un public porteur d'un TSA

Département	Difficultés exprimées par les PCPE
Dans les Deux-Sèvres	<p>Augmentation récente du nombre de professionnels libéraux installés ce qui permet de mieux répondre aux besoins que les années précédentes, mais</p> <ul style="list-style-type: none"> • Souvent les professionnels viennent des départements limitrophes (17, 86) ce qui crée des problématiques d'éloignement entre leur domicile et le lieu d'intervention (beaucoup de temps de route, frais) • Manque d'éducateurs spécialisés et EJE en libéral • Saturation des psychomotriciens en libéral.
Dans la Vienne	<ul style="list-style-type: none"> • Le territoire est inégalement doté. A ce jour, la majorité des professionnels libéraux mobilisés par un conventionnement avec le PCPE se situent sur le centre Vienne (à Proximité de l'Axe Poitiers / Châtellerauld). • Pour la majorité (surtout les professionnels éducatifs) sont installés en centre Vienne. De ce fait, le temps de trajet a un impact sur la durée effective d'un acte (acte + transport = durée effective de l'acte), et donc sur le nombre d'actes pouvant être réalisés sur un temps donné. • L'offre reste limitée que ce soit l'éducatif ou les paramédicaux (ergothérapeutes, psychomotriciens). Concernant les orthophonistes, de nombreux enfants ont besoin de suivi mais les professionnels ne prennent plus de nouveaux patients ou liste d'attente conséquente
En Haute-Vienne	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté à trouver des psychologues spécifiquement formés aux TSA • Le PCPE travaille dans la régularité avec 5 éducateurs libéraux. Cette communauté de travail est stable, favorisant la cohérence et la réactivité dans les accompagnements. • Cependant, au vu des besoins croissants en matière d'interventions éducatives, des jeunes admis en 2022, ces partenariats socle ne permettront pas d'assurer l'intégralité des prestations ; le PCPE recherche à élargir ces partenariats. • La structuration de ces partenariats prend du temps et le nombre de professionnels installés en libéral reste peu important pour couvrir les besoins du territoire.

8. Prestations directes selon la catégorie d'acteurs et la nomenclature SERAFIN PH en 2022

Actes : entretiens, consultations, examens et rééducations en présence des bénéficiaires : de l'enfant, de l'enfant accompagné de ses parents (ou responsable légal), des parents seuls (ou du responsable légal seul) ou de l'entourage de l'enfant. L'inscription administrative seule n'est pas un acte.

Nature des prestations : Il s'agit de la spécialité utilisée : psychomotricité, ergothérapie, psychothérapie etc.

Type de prestations : il s'agit des prestations référencées à la nomenclature SERAFIN : Prestations de soins, prestation en matière d'autonomie, en matière de participation sociale etc.

Prestations directes : Les prestations directes sont les prestations réalisées en faveur du parcours de la personne. Elles peuvent être réalisées en dehors des interventions auprès de la personne accompagnée. Une prestation directe peut être réalisée en tout lieu.

Une subtilité des nomenclatures SERAFIN PH tient dans le fait qu'il n'y a pas de correspondante systématique entre la nature des prestations et le type de prestations. Par exemple, une séance de psychomotricité peut être considérée, selon l'objectif poursuivi, comme une prestation de soins ou comme une prestation en matière d'autonomie.

Une réserve est posée sur la fiabilité des données collectées. En effet, :

- la comptabilisation des actes de prestations directes **selon leur nature** en 2022 donne un total de 88 081 actes (réponses de 30 PCPE)
- La comptabilisation des actes de prestations directes **selon le lieu d'intervention** donne un total de 129 209 actes (réponses de 29 PCPE).

Les actes par type de professionnels

Les professionnels libéraux

En moyenne, les professionnels libéraux financés par le PCPE ont réalisé 59 actes par personnes accompagnées, 47 pour les PCPE TSA et 79 pour les PCPE situations critiques.

Rappelons que les PCPE TSA sont ouverts en moyenne 245 jours par an et les PCPE situations critiques fonctionnent 275 jours par an.

Avec toutes les réserves sur la fiabilité des données, cela représente pour chaque personne en moyenne

- une intervention tous les cinq jours par les libéraux des PCPE TSA
- une intervention tous les trois jours par les libéraux des PCPE SC.

Les salariés des PCPE

En moyenne, les salariés des PCPE TSA ont réalisé 56 actes par personnes en 2022 tandis que ceux des PCPE SC en ont réalisé 35. Cela représente en moyenne

- Une intervention tous les 4 jours par les salariés des PCPE TSA
- Une intervention tous les 8 jours par les salariés des PCPE SC

Nombre moyen d'actes pour chaque personne de la file active réalisés en 2022 par

	TSA	Situations Critiques	Ensemble
Professionnels libéraux (financés le PCPE)	47	79	59
Salariés du PCPE	56	35	48
Autre : associations d'usagers	15	0	10

Source : Enquête 2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

L'indicateur du **coût horaire** présent dans le rapport d'activité harmonisé ne peut pas être exploité compte tenu de l'imprécision des données collectées. Toutefois, les coûts horaires indiqués pour les professionnels libéraux varient de 25 à 60 €.

Prestations directes en référence à la nomenclature SERAFIN PH⁴ délivrées par les salariés du PCPE

Le rapport d'activité harmonisé des PCPE a été construit de manière à flécher l'activité selon les nomenclatures de prestations directes et indirectes. Il permet de connaître le type de prestations délivrées par les salariés du PCPE et par les prestataires.

29 PCPE ont renseigné cet indicateur.

- 17 PCPE ne notent pas de prestations de soins ni de prestations en matière d'autonomie, ni de prestations pour la participation sociale délivrées par les professionnels du PCPE. Les données collectées pour les 12 autres PCPE ne sont pas exploitables statistiquement, les moyennes obtenues pour chaque personne de la file active ne sont pas significatives car trop dispersées.
- 25 PCPE indiquent des prestations de coordination renforcée pour la cohérence des parcours délivrées par les professionnels du PCPE.

Les salariés des PCPE apparaissent donc essentiellement mobilisés sur des actions de coordination renforcée. « *La prestation de coordination renforcée pour la cohérence du parcours s'impose ou prend le relais de la coordination usuelle mise en œuvre par les professionnels accompagnant des personnes en situation de handicap lorsque cette dernière ne constitue plus une réponse suffisante* »

La coordination renforcée a nécessité en moyenne 33,5 interventions par personne en 2022.

⁴ La réforme de la tarification des établissements et services médico-sociaux dite réforme SERAPHIN-PH, est un chantier majeur mené depuis 2016 pour repenser le modèle de financement des structures en tenant compte du niveau de besoins des personnes accompagnées. Afin d'objectiver les besoins des personnes et les réponses proposées, des nomenclatures ont été construites : une nomenclature des besoins, une nomenclature des prestations menées directement en faveur du parcours des personnes et une nomenclature des prestations indirectes pour prendre en compte l'organisation des structures (pilotage et fonctions support). La nomenclature des besoins et celle des prestations directes se déclinent en 3 types : les prestations pour l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne, les prestations pour la participation sociale et les prestations en matière de soins. La nomenclature des prestations contient une catégorie supplémentaire qui concerne la coordination renforcée en faveur du parcours. <https://www.cnsa.fr/grands-chantiers/reforme-tarifaire-des-etablissements-et-services-pour-personnes-handicapees-serafin-ph>

Prestations délivrées par les professionnels du PCPE en 2022 selon la nomenclature SERAFIN PH

	TSA	Situations Critiques	Total général
Nombre moyen d'actes de coordination renforcée par personne de la file active (prestations de coordination renforcée de 25 PCPE par personne de la file active)	31,1	37,6	33,5

Source : Enquête 2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Prestations directes en référence à la nomenclature SERAFIN PH délivrées par les prestataires du PCPE

- 28 PCPE donnent des indications sur le nombre d'actes **réalisés par les prestataires** au regard de la nomenclature SERAFIN PH

L'autonomie des personnes est l'objectif qui a nécessité le plus grand nombre d'actes délivrés par les libéraux. En moyenne, les prestataires ont délivré 42,7 actes par personne en faveur de l'autonomie, près de 20 actes en matière de soins et 23,4 actes pour la participation sociale.

La coordination renforcée est moins investie par les prestataires en libéral, tâche dévolue aux salariés des PCPE.

Prestations réalisées par les prestataires du PCPE en 2022 selon la nomenclature SERAFIN PH

	TSA	Situations Critiques	Total général
Nombre moyen par personne de la FA d'actes de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles délivrées par les prestataires du PCPE	29,7	7,6	19,9
Nombre moyen par personne de la FA d'actes en matière d'autonomie	39,0	46,4	42,7
Nombre moyen par personne de la FA d'actes pour la participation sociale	15,4	31,4	23,4
Nombre moyen par personne de la FA d'actes de coordination renforcée pour la cohérence des parcours	5,1	1,5	3,5
Nombre moyen par personne de la FA d'actes Autres	23,4	9,5	19,4

Source : Enquête 2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Nature des prestations directes délivrées

La diversité des professions libérales répondants aux personnes accompagnées par les PCPE est grande. Les PCPE permettent d'accéder à des soins non remboursés par la sécurité sociale (éducateurs spécialisés, psychomotriciens, psychologues, ergothérapeutes)

Répartition des actes selon la nature

Nature des prestations	Situations Critiques	TSA	Total général
Accompagnement éducatif	26699	34830	61528
	82,10%	62,70%	69,90%
Psychothérapie	816	8304	9120
	2,50%	14,90%	10,40%
Psychomotricité	1466	2970	4436
	4,50%	5,30%	5,00%
Orthophonie	705	3293	3998
	2,20%	5,90%	4,50%
Ergothérapie	813	1541	2354
	2,50%	2,80%	2,70%
Orthoptie	411	120	531
	1,30%	0,20%	0,60%
Kinésithérapie	253	112	365
	0,80%	0,20%	0,40%
Consultations médicales par un médecin généraliste ou spécialiste	28	119	147
	0,10%	0,20%	0,20%
Autre	1314	4288	5602
	4,00%	7,70%	6,40%
Total	32504	55577	88081
	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Enquête 2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Les répondants ont classé dans « *autres natures des actes* » la coordination renforcée, le soutien des capacités fonctionnelles, le soutien aux aidants, l'évaluation, le suivi scolaire ou la pédagogie, des consultations spécialisées, du job coaching, l'aide aux démarches administratives, l'art thérapie, la médiation animale, la pratique Snoezelen, la musicothérapie, l'interprétariat, la remédiation cognitive, l'équithérapie et du FLE.

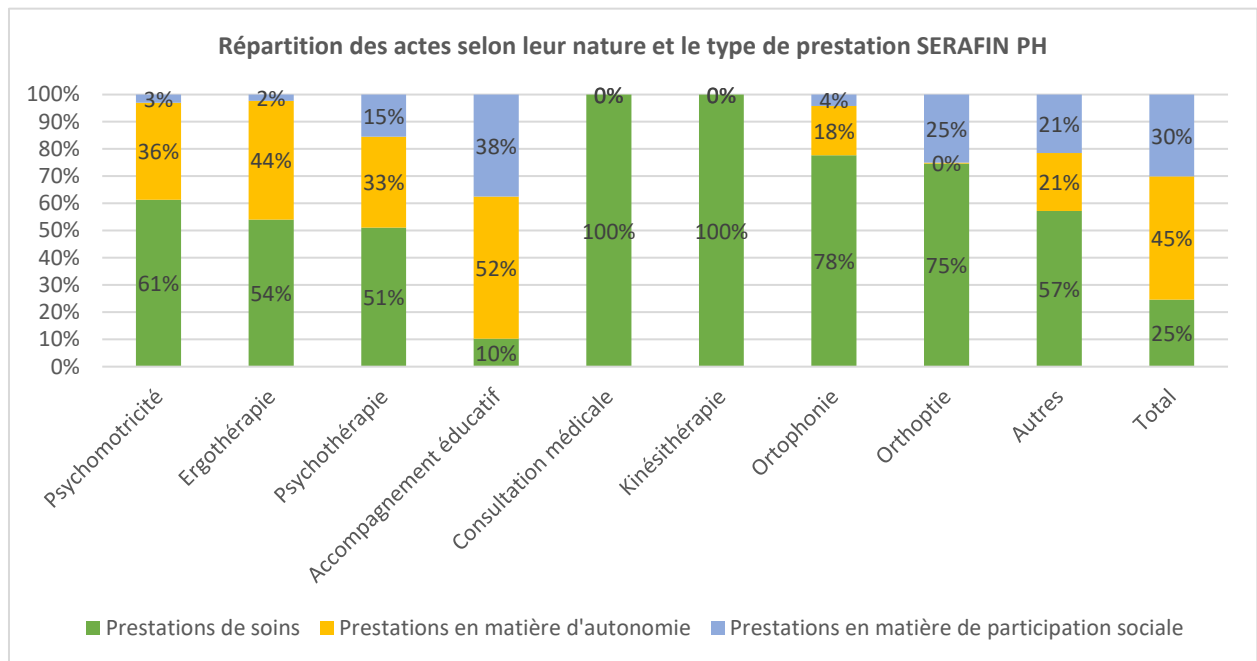
- **Les accompagnements éducatifs représentent 70% des actes délivrés par les PCPE en 2022** (82% des actes délivrés par les PCPE situation critiques et 63% des actes délivrés par les PCPE TSA).
- La psychomotricité représente 5% des actes réalisés en 2022.
- La psychothérapie représente 15% des actes réalisés par les PCPE TSA. Notons que 2 PCPE TSA ont indiqué respectivement 1081 et 2560 actes de psychothérapie, ce qui contribue à augmenter la part des actes de psychothérapie pour l'ensemble des PCPE TSA.

La répartition des prestations selon la nomenclature SERAFIN PH a été indiquée **pour près de 100% des actes comptabilisés par les PCPE**. En effet, 79 970 ont été répartis selon qu'il s'agit de prestations de soins, de prestations en matière d'autonomie ou de prestations pour la participation sociale.

Globalement :

- 25% des actes sont des prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles.
- 45% des actes sont des prestations en matière d'autonomie
- Et 30% des actes sont des prestations pour la participation sociale
- 57% de ces prestations « autres » ont été classées comme des prestations de soins.

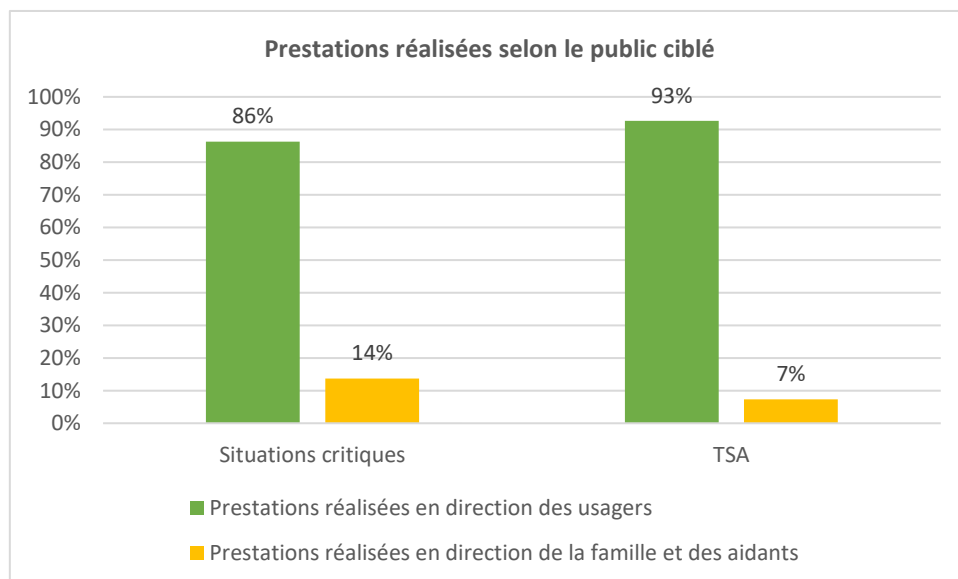
Cependant la part de chaque type de prestation SERAPHIN PH varie selon la nature des prestations. La part globale des prestations de soins tombe à 25% en raison du poids des accompagnements éducatifs



Source : Enquête 2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Le type d'intervention réalisées selon le public ciblé, des données inexploitable

14% des prestations des PCPE Situations critiques et 7% des prestations des PCPE TSA **concernent la famille ou les aidants**. Il s'agit essentiellement des parents, très peu souvent des fratries (207 mentions des fratries sur 8025 prestations en direction des familles).



Source : Enquête 2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Le rapport d'activité harmonisé interroge les PCPE sur les interventions :

- de répit,
- de guidance parentale,
- d'aide à la compréhension de l'offre sanitaire et médico-sociale,
- d'accompagnement pour les démarches administratives,
- d'accompagnement pour l'accès aux droits, de coordination, médiation avec les partenaires et
- d'autres natures.

L'exploitation de ces données ne fournit pas de résultats très solides car la manière dont les PCPE ont répondu est partielle et très dispersée. Par exemple, pour les interventions de répit, 15 PCPE sur 30 ont répondu, les réponses varient de 3 à 766 actes. Il est assez probable que les PCPE n'ont pas tous adopté la **même définition du répit pour établir la comptabilisation des actes**. Cela est également vrai pour tous les autres types d'intervention de cette question.

La répartition de ces actes par public-cible (les personnes accompagnées et les aidants) fournit également des données peu fiables, des PCPE n'ont pas répondu à la question du nombre d'actes de répit par exemple mais indiquent combien de personnes et d'aidants en ont bénéficié.

Il est alors très difficile d'établir une description statistique de ces interventions comptabilisées sous forme d'actes. Il faudra probablement revenir sur la trame du rapport d'activité pour mieux cerner cette dimension et s'enrichir des travaux menés au niveau national.

Seul un PCPE a indiqué ne pas avoir délivré de prestations en direction des aidants en ayant répondu par ailleurs que 205 aidants ont bénéficié d'une guidance parentale. Il y a manifestement une incompréhension de la question telle qu'elle est formulée dans la trame du rapport d'activité.

Le tableau ci-dessous est donc donné à titre indicatif mais ne permet pas de décrire ces actions.

Les interventions de soutiens des personnes et des aidants en 2022

	effectif PCPE ayant apporté une réponse	Nombre total d'actes PCPE Situations Critiques	Nombre total d'actes PCPE TSA	Total général	Nombre de personnes accompagnées concernées	Nombre d'aidants concernés
Répit	15	1407	974	2381	136	153
Guidance parentale	26	2181	2171	4352	228	506
Aide à la compréhension de l'offre sanitaire et médico-sociale	18	761	3174	3935	442	383
Accompagnement pour les démarches administratives	21	607	2387	2994	232	1925
Accompagnement pour l'accès aux droits	20	582	2272	2854	255	201
Coordination, médiation avec les partenaires	23	4944	21969	26913	446	230
Autre	7	5811	416	6227	163	61

Source : Enquêtes 2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Lieux d'intervention

Tous les PCPE ont répondu à cette question mais un PCPE n'a pas indiqué le nombre d'actes réalisés dans chaque type de lieu.

Les données ci-dessous portent donc sur 29 PCPE et sur un total de 129 209 actes.

Lieu des interventions des PCPE en 2022

Lieu d'intervention	Situations Critiques	TSA	Total général
Au domicile	21%	44%	29%
Dans l'ESMS support du PCPE	2%	15%	7%
Dans un autre ESMS	2%	1%	2%
A l'école	2%	13%	6%
Au cabinet du professionnel en libéral	4%	15%	8%
Sur le lieu de travail ou chez les partenaires de l'insertion professionnelle	3%	2%	3%
Dans un lieu de loisir	3%	3%	3%
Dans un lieu de soins	38%	1%	25%
Autres lieux	25%	5%	18%
Total	100%	100%	100%

Source : Enquête 2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Pour les PCPE TSA, c'est le domicile qui est le lieu le plus fréquent pour mettre en œuvre les interventions.

Les lieux de soins sont particulièrement investis par les PCPE situations critiques puisque près de 4 actes sur 10 s'y déroulent. Des autres lieux sont également utilisés par les PCPE situations critiques. Les **autres lieux cités** sont des espaces de droit commun : salle municipale, tribunal, Tiers lieux, associations, cantines, GEM, Chambre des métiers, piscine, équithérapie, associations usagers, SAAD et une association d'accompagnement spécialisé. Les PCPE classent également dans cette catégorie les prestations faites par téléphone et en visioconférence. Il serait peut-être intéressant de quantifier le nombre de prestations faites en distanciel ainsi que de mesurer leur intérêt. En effet, l'utilisation des outils numériques pourrait permettre de pallier certaines difficultés d'accès pour les personnes éloignées vivant dans des territoires désertés par les professionnels en libéral.

9. Les prestations indirectes en 2022

Les déplacements des professionnels

20 PCPE ont répondu à la question du nombre moyen de km indemnisés par le PCPE pour ses salariés.

Concernant les prestataires :

- 21 PCPE (11 PCPE SC/13 et 10 PCPE TSA/17) compensent les dépenses de déplacements des prestataires.
- 9 PCPE ne les dédommagent pas (1 PCPE de Corrèze, 4 PCPE de Gironde, 1 PCPE du Lot et Garonne, 1 PCPE des Pyrénées Atlantiques, 1 PCPE de Haute-Vienne).

Concernant les compensations financières pour les déplacements des prestataires, les données indiquées par les PCPE sont difficilement comparables car certains ont noté les kilomètres indemnisés au total et d'autres ont noté une moyenne de kilomètres par prestataire, d'autres ont indiqué un montant en euros. 6 PCPE ont précisé que cela n'est pas mesurable.

Les modalités de compensation financière des déplacements des prestataires sont variées :

- Dépenses indemnisées et calculées sur le barème annuel des impôts (12 mentions)
- Compensation financière incluse dans le forfait d'intervention (4 mentions)
- Le PCPE prend à sa charge les km au-delà de 30 km (3 mentions)
- Financement en deçà de 25km du lieu d'intervention (1 mention)
- Au-delà d'une heure de déplacement, les déplacements kilométriques sont financés au tarif d'une séance d'intervention (1 mention)
- Le taux horaire est majoré pour compenser les frais de déplacement (1 mention)

Départements	nombre moyen annuel de Km indemnisés pour les salariés du PCPE	Km indemnisés par le PCPE pour les prestataires	Nb d'heures de transports pour les salariés du PCPE	Nb d'heures de transports pour les prestataires
16	5843	50292	194,8	1513,89
17	50000			0
19	14455	8650	240	124
23	240		632	
24		354000	180	0
33	122198	193842	1436	1914
40	8268			
47	25374	276,6	682	150
64	7189	7509	51	2649
79	4124	13353		0
86	0	14240		0
87	3720			0
Total général	241411	642162,6	3415,8	6350,89

Source : Enquête 2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Le temps hebdomadaire consacré au travail administratif ⁵

Le temps de travail administratif hebdomadaire moyen est calculé ci-dessous à partir des données de 22 PCPE.

En moyenne le temps consacré au travail administratif a augmenté depuis 2020.

Temps de travail administratif hebdomadaire moyen par PCPE (en heures)						
	Moyenne		Min		Max	
	2020	2022	2020	2022	2020	2022
PCPE SC	11,55 h	25,12 h	1,00 h	1,5 h	25 h	50 h
PCPE TSA	19,00 h	22,84 h	0,45 h	7h	35 h	55 h

Source : Enquête PCPE 2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

⁵ 22 PCPE sur les 29 ont renseigné la question

10. La participation financière des personnes accompagnées et des familles

Comment est calculée la participation financière des familles/ des personnes accompagnées en 2022 ?

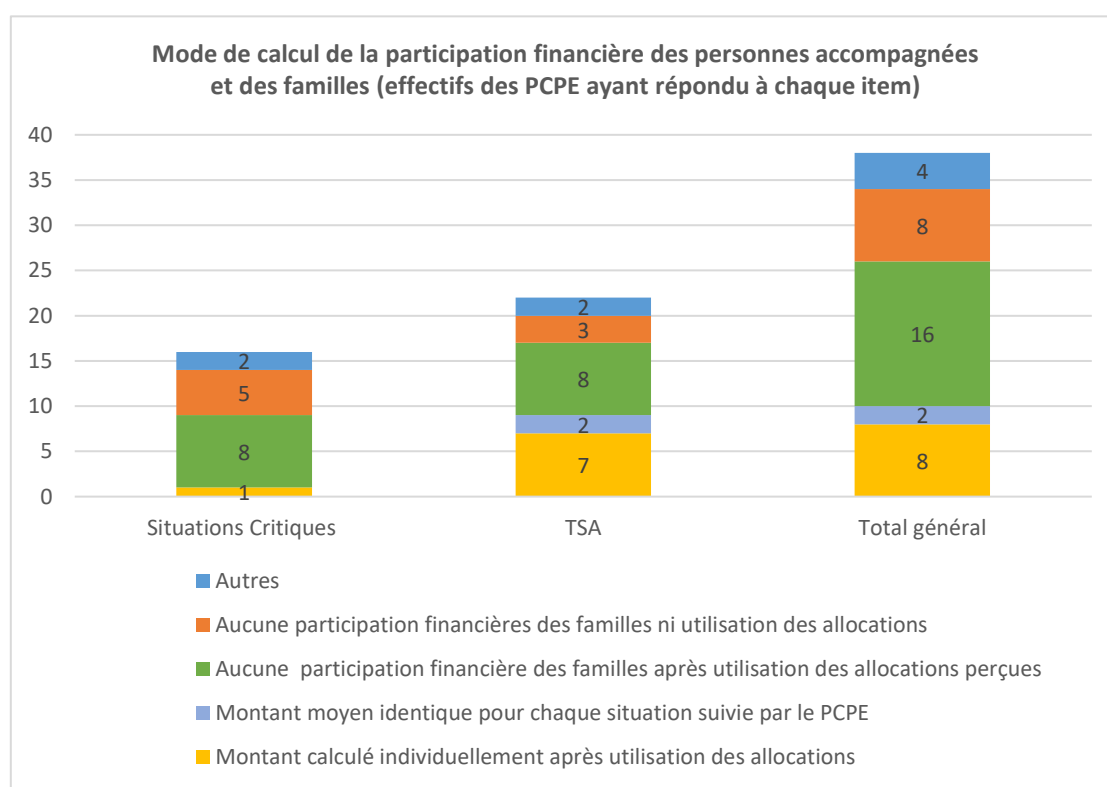
Tous les PCPE ont renseigné cette question.

Notons que 6 PCPE combinent plusieurs règles pour calculer la participation financière, cela en fonction de la situation socio-économique de la personne. Par exemple, un PCPE peut intervenir sans aucune participation ni utilisation des allocations pour certaines personnes, sans participation après l'utilisation des allocations pour d'autres personnes ou avec une participation des personnes après utilisation des allocations.

Fixation d'un plafond de dépenses maximum.

8 PCPE (5 PCPE TSA et 3 PCPE SC) sur 30 ont fixé un montant maximum de dépenses compris entre 500 € et 12 000 €. La trame du cahier des charges ne précise pas s'il s'agit d'un montant mensuel ou annuel. Il faudra le spécifier.

3 PCPE de Gironde précisent que « *tout dépassement est soumis à la validation de l'ARS* ».



L'utilisation des allocations

Pour les moins de 20 ans, 14 PCPE sur 30 ont apporté une réponse à la question de l'utilisation des allocations pour les enfants (AAEH, AEEH + compléments, compléments AEEH seuls, PCH aide humaine, PCH aide exceptionnelle, PCH parentalité).

Utilisation des allocations pour financer l'intervention des prestataires auprès des enfants en 2022

Allocations mobilisés	Nombre d'enfants concernés	Nombre de PCPE ayant apporté cette réponse
AEEH	10 enfants	2 PCPE
AEEH + compléments	83 enfants	9 PCPE
Compléments AEEH	33 enfants	5 PCPE
PCH aide humaine	6 enfants	2 PCPE
PCH aide exceptionnelle	3 enfants	1 PCPE
PCH parentalité	5 enfants	3 PCPE
Familles devant supporter un reste à charge non couvert par les aides ou allocations	181 enfants	10 PCPE

Source : Enquête PCPE 2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Un PCPE précise : « *Nous ne connaissons pas exactement les allocations dont disposent les familles. Nous sommes en attente de ces données par la MDPH afin d'évaluer la proportion de prestations financées par l'AEEH et ses compléments. La difficulté réside dans la part des compléments attribués pour compenser une baisse ou un arrêt de l'activité professionnelle.* ». (Dordogne)

Pour les adultes, 9 PCPE/30 ont répondu à la question

Utilisation des allocations pour financer l'intervention des prestataires auprès des adultes en 2022

Allocations mobilisés	Nombre d'enfants concernés	Nombre de PCPE ayant apporté cette réponse
AAH	19 personnes	3 PCPE
PCH aide humaine	16 personnes	5 PCPE
PCH aide exceptionnelle	1 personne	1 PCPE
PCH parentalité	-	-
Adultes devant supporter un reste à charge non couvert par les aides ou allocations	35 personnes	6 PCPE

Source : Enquête PCPE 2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Un PCPE précise « *l'attribution de la PCH ne permet pas de couvrir certaines prestations spécifiques* » (Dordogne).

La manière de calculer la participation financière des personnes accompagnées et des familles diffère donc selon les PCPE et les départements. Cela pose question en termes d'équité d'accès aux services offerts par les PCPE pour compenser l'absence de solution adéquates dans le secteur médico-social.

Les PCPE apportent les précisions suivantes sur les modalités de définition de la participation des personnes accompagnées et des familles. Ces précisions témoignent de **la difficulté pour les PCPE à concilier la réponse complète aux besoins avec la situation économique des familles et avec l'offre disponible sur les territoires.**

Cela pose la question des droits et notamment de l'utilisation des droits ouverts à des allocations qui ne sont pas liées à des frais spécifiques comme l'AEEH de base ou l'AAH qui est un revenu permettant de vivre.

Précisions apportées par les PCPE concernant la participation financière des personnes

Charente-Maritime	Depuis fin 2022, dès la mise en œuvre des prestations financées par le PCPE, une demande de financement est faite par la famille à la MDPH pour la prise en charge des prestations engagées. En fonction de la réponse de la MDPH et des besoins, une évaluation individuelle de la situation est faite.
Dordogne	Nous sollicitons exceptionnellement la participation des familles et ce en fonction de leur situation financière. Sur l'année 2022/2023, seule une personne a été sollicitée pour participer au financement de son suivi thérapeutique. Dans la mesure du possible, et avec l'octroi de CNR en 2022 nous avons essayé de faire en sorte qu'un maximum de familles aient un reste à charge à 0€.
Gironde	Nous appliquons le principe de subsidiarité à savoir ce qui relève du droit commun est mobilisé en première instance, financé par le droit commun (CPAM, PCH, ...). Notre soutien financier couvre le reste à charge pour les familles et l'intervention de nouveaux professionnels afin de répondre sur mesure aux besoins des bénéficiaires. Aucune participation des familles n'est demandée. - une très grande majorité de familles perçoit la PCH Aidant familial, aide financière qui permet d'apporter une compensation financière pour la réduction voire l'arrêt de l'activité professionnelle de l'aidant. Un grand nombre de personnes disposent de la PCH prestataire qui est attribuée au financement des SAAD. Le PCPE ne vient donc pas financer ce type de prestation sauf si les conditions d'accès (en attente de titre de séjour) à ce droit ne peuvent pas être mis en application. Le PCPE ne demande aucune participation financière aux familles. Cependant, si une famille finance la mise en place des prestations par le biais des compléments d'AAEH avant l'admission, le financement du PCPE viendra en complément des frais engagés. Cette situation concerne 1 famille, actuellement.
Landes	Nous sommes dans une phase de transition pour l'utilisation des prestations, sans reste à charge pour les familles.
Lot et Garonne	Pour les personnes de moins de 20 ans qui bénéficient de l'AAEH et son complément : aucune participation financière après utilisation des allocations perçues Pour les personnes de plus de 20 ans, forfait pour tous Pour les personnes percevant la PCH dont la PCH aide exceptionnelle de 100 euros, ils ont un forfait. Auparavant, nous ne demandions aucune participation financière. Depuis la création du groupe de réflexion par le CREA, nous essayons de faire participer les familles à la mesure de leurs moyens. Depuis 2022, la MDPH du 47 propose une augmentation du complément AEEH pour permettre aux familles de participer aux frais. Il faut toutefois que l'on reste vigilant afin que la famille reverse bien cette somme au professionnel concerné.
Deux-Sèvres	Aucune participation financière des familles après utilisation des allocations perçues pour les temps de prestations. En revanche, les frais kilométriques des services d'aides à domicile (pas pour les professionnels libéraux) sont facturés aux familles par ces associations/structures
Vienne	Depuis la mise en place du PCPE : aucune participation financière n'était demandée aux familles. A compter de janvier 2023, la participation financière du PCPE correspond au reste dû après la participation des familles au titre des prestations de compensations (PCH ou Compléments). Avant septembre 2022, toutes les prestations étaient financées par le PCPE. Depuis septembre 2022, nous accompagnons les usagers (en priorité les nouvelles admissions) à réaliser une étude de frais auprès de la MDPH pour les prestations identifiées. Le temps de l'étude le PCPE finance l'intégralité des prestations pour éviter une rupture de parcours. Est financé ensuite les prestations non prises en charges dans le cadre des allocations.

Source : Enquête PCPE 2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREA Nouvelle-Aquitaine

Les demandes de crédits non reconductibles (CNR)

27 PCPE ont répondu à cette question (12 PCPE SC/13 et 15 PCPE TSA/17).

- 18 PCPE ont demandé des CNR en 2022
- Tous ont été accordés

Le montant moyen des CNR en 2022

- Pour les PCPE SC est de 117 000 € (entre 30 000€ et 207 000€)
- Pour les PCPE TSA est de 116 000 € (variant de 50 000 € à 217 000 €)

Pour rappel, en 2020, seuls trois PCPE avaient demandé et obtenu un CNR pour des montants allant de 30 000 € à 75 000 €. Les partenariats établis par les PCPE sur leur territoire

11. Les PCPE et leurs partenaires

Comme cela avait été repéré lors du diagnostic partagé, les PCPE entretiennent un partenariat riche avec les acteurs de leur territoire.

La quasi-totalité des PCPE a au moins un partenariat :

- Avec la MDPH
- avec l'Education nationale, qu'il s'agisse de l'inspection académique ou d'établissements scolaires.
- Avec les services de l'Aide sociale à l'enfance
- Et avec les acteurs de la santé mentale
- Avec un établissement ou services médico-social du même organisme gestionnaire
- Avec des CMPP

Effectifs des PCPE ayant des partenariats avec chaque type d'acteurs selon le niveau de formalisation en 2022

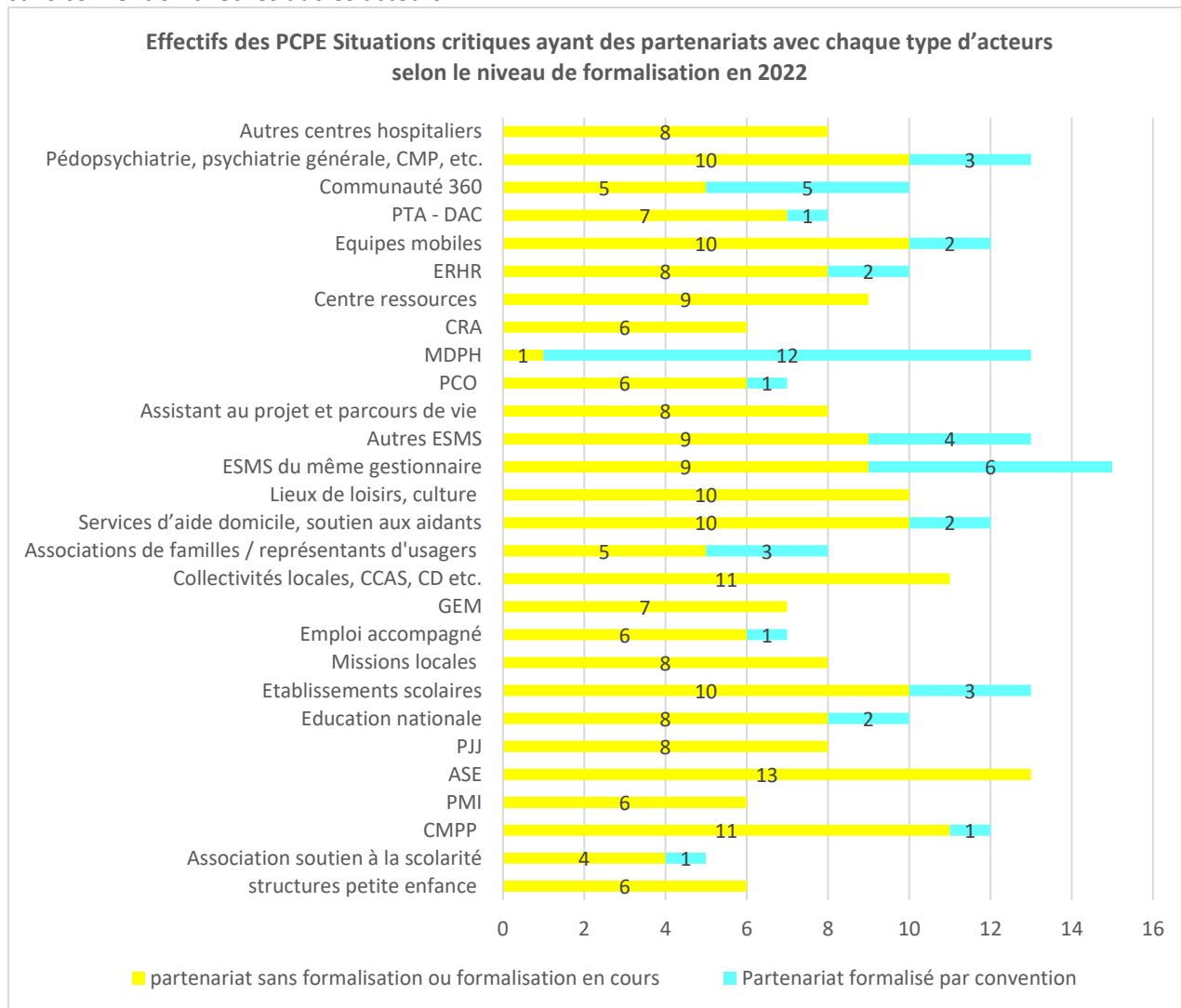
Type de partenaires	Partenariat sans formalisation		Formalisation en cours		Partenariat avec convention		Ensemble effectif PCPE	
	SC (/13)	TSA (/17)	SC (/13)	TSA (/17)	SC (13/)	TSA (/17)	SC (/13)	TSA (/17)
Structures petite enfance	6	8					6	8
Association soutien scol.	4	3		4	1		5	7
CMPP	11	12			1	1	12	13
PMI	6	8					6	8
ASE	13	15				4	13	19
PJJ	8	9				4	8	13
Education nationale	7	3	1	1	2	13	10	17
Etablissements scolaires	9	10	1		3	6	13	16
Missions locales	8	11					8	11
Emploi accompagné	6	12			1	3	7	15
GEM	7	11				1	7	12
Coll. locales, CCAS, CD	11	11				1	11	12
Associations familles / représentants usagers	5	9			3	9	8	18
Services d'aide domicile,	10	11		5	2	2	12	18
Lieux de loisirs, culture	10	13				6	10	19
ESMS du même gestionnaire	9	13			6	2	15	15
Autres ESMS	7	15	2		4		13	15
Assistant au projet et parcours de vie	8	10				1	8	11
PCO	6	12			1	5	7	17
MDPH	1	3		1	12	12	13	16
CRA	6	9				8	6	17
Centre ressources	9	3				5	9	8
ERHR	7	9	1		2	1	10	10
Equipes mobiles	9	12	1		2		12	12
PTA - DAC	7	11			1		8	11
Communauté 360	4	10	1	1	5	4	10	15
Pédopsychiatrie, psychiatrie générale	10	15			3	5	13	20
Autres centres hospitaliers	8	14					8	14

Source : Enquête PCPE 2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Nb : l'effectif de partenariats avec chaque type d'acteurs peut dépasser le nombre de PCPE TSA car ils peuvent avoir un partenariat sans convention et un partenariat avec convention avec le même type d'acteurs. Par exemple on compte 20 partenariats avec des acteurs de la pédopsychiatrie ou de la psychiatrie générale pour 17 PCPE TSA. 4 PCPE TSA ont un partenariat conventionné et un partenariat non conventionné avec une structure de la pédopsychiatrie ou de la psychiatrie générale

Les partenaires des PCPE Situations critiques

Hormis avec les MDPH, les 13 PCPE situations critiques ont davantage développé des partenariats sans convention avec les autres acteurs.

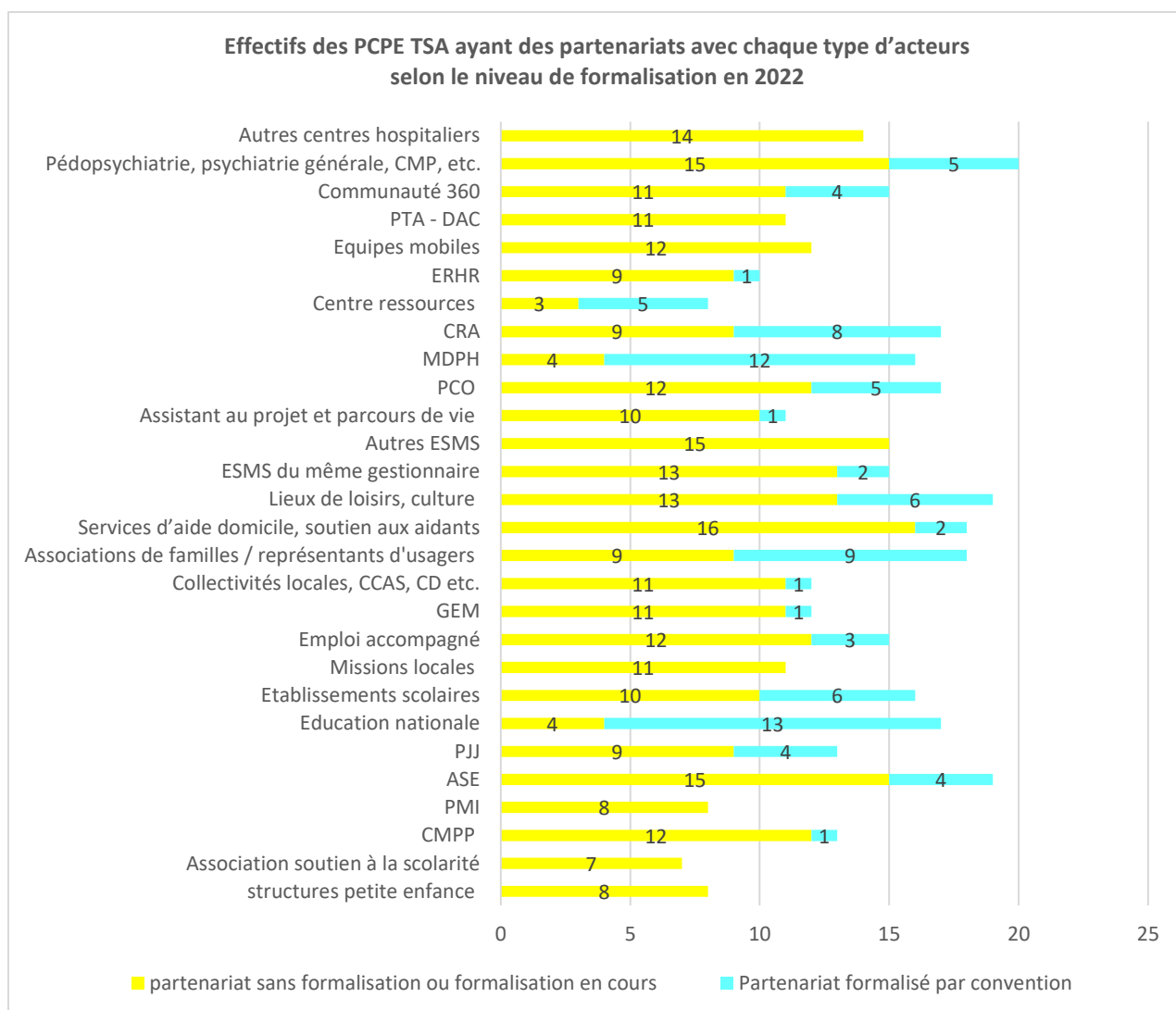


Source : Enquête PCPE 2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Les partenaires des PCPE TSA

Les partenariats sans convention sont également majoritaires pour les PCPE TSA, hormis avec l'Education nationale et la MDPH.

Les partenariats avec les services de santé mentale sont nombreux 15 PCPE/17 ont un partenariat sans convention avec ces structures et 5/17 ont un partenariat sous convention.



Source : Enquête PCPE 2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Le partenariat avec les instances en faveur des situations complexes

L'articulation des PCPE avec la communauté 360

29 PCPE sur 30 ont répondu à la question de leur relation avec la communauté 360. Parmi eux :

- 13 sont membres permanents de la communauté 360
- 10 sont partenaires de la communauté 360 mais n'en sont pas membre permanent
- 6 PCPE n'étaient pas en lien avec la communauté 360, dont 2 PCPE parce qu'elle ne fonctionnait pas dans leur département

Les relations avec la MDPH

- 24 PCPE ont signé une convention avec la MDPH. Toutes les conventions signés avec la MDPH précisent les modalités d'admission au PCPE et 20 conventions /24 indiquent les modalités de coordination entre MDPH et PCPE

Départ	Le PCPE est membre permanent de la C 360		Le PCPE est partenaire de la C 360		Le PCPE n'est pas en lien avec la C 360		Le PCPE a signé une convention avec la MDPH		Le PCPE participe-t-il au GOS ?		Le PCPE est-il sollicité par la MDPH pour des évaluations en dehors d'une notification ?	
	SC	TSA	SC	TSA	SC	TSA	SC	TSA	SC	TSA	SC	TSA
16					1	1	1	1	1	1	1	1
17					1	1	1	1	1	1	1	1
19	1			1			1	1	1	1	1	1
23	1	1					1	1	1	1	1	1
24	1			1			1	1	1	1	1	1
33	1		1	5			2	1	2	5	2	5
40	1			1			1		1	1	1	1
47				1			1	1	1	1	1	1
64	1	2					1	1	1	2	1	2
79					1	1	1	1	1	1	1	1
86	1	1					1	1	1	1	1	1
87	1	1					1	1	1	1	1	1
Total général	13		10		6		24		30		30	

Source : Enquête PCPE 2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

La participation des PCPE à des instances d'élaboration de la politique en direction des personnes en situation de handicap

Les PCPE sont particulièrement pertinents pour recueillir les besoins de la population sur les territoires et observer l'offre manquante.

La manière dont les PCPE sont associés aux instances de réflexion et d'élaboration de la politique en faveur des personnes en situation de handicap varie selon les départements.

La participation la plus fréquente des PCPE à une instance de réflexion est lors des travaux du schéma départemental.

11 PCPE TSA/17 participent au CTRA.

Effectif des PCPE qui ont participé aux instances d'élaboration de la politique en direction des personnes en situation de handicap

Départ	Schéma départemental autonomie	Comité technique régional autisme	Comité technique régional Poly handicap	Schéma régional de santé	Réunion stratégique dans le cadre d'un dispositif intégré (DAC, ERHR...)	Réunion tactique dans le cadre d'un dispositif intégré (DAC, ERHR...)	Contrats locaux de santé	Conseils locaux de santé mentale	Projet territorial de santé mentale
16						2			
17		2					1	2	1
19									
23	1	1	1	1			1		1
24	2			1			1		
33	4	6		2		1	2	6	4
40	1			1					1
47	2	1					1	1	1
64							1		
79									1
86	1	1			1				
87	2				1				
Total général	13	11	1	5	2	3	7	9	9

Source : Enquête PCPE 2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

12. Bilan global des accompagnements mis en œuvre, projets, attentes exprimés par les PCPE.

Les rapports d'activité des PCPE en 2022 marquent une tendance globale à l'augmentation de l'activité. Les difficultés, les attentes et les obstacles relevés par les professionnels confirment ce que l'étude de 2021 avait déjà identifié. Les problématiques qui avaient été relevées demeurent toujours d'actualité, voire ce sont accentuées.

Ainsi, si les données montrent un léger tassement des demandes (-10% depuis 2020), on constate une augmentation très importante des personnes en liste d'attente (340 personnes en liste d'attente, + 65% pour les personnes avec TSA). Cela peut s'expliquer par le fait que les PCPE sont de mieux en mieux connus par les personnes et par les partenaires. Les demandes sont probablement plus en correspondance avec l'offre des PCPE.

Nous pouvons poser l'hypothèse que l'activité des PCPE atteint un « plafond de verre » avec :

- un nombre de demandes, mieux ciblées par les partenaires, qui se stabilise mais qui reste supérieur aux capacités d'admission des PCPE
- une stagnation des capacités d'admission des PCPE (à moins de la création de nouveaux PCPE ou de l'augmentation des moyens des PCPE existants et de l'augmentation de l'offre en libéral)
- Une proportion de personnes sortantes par année qui se stabilise (autour de 30% comme en 2022).
- Des listes d'attente qui augmentent, les nouvelles demandes ne pouvant être absorbées.

En ce sens, le moment est crucial pour les PCPE et les personnes qu'ils accompagnent. Comment faire perdurer la pertinence de cet outil en sauvegardant son objectif initial ?

Les PCPE font part de remarques et de propositions relatives aux évolutions récentes. Ils signalent notamment que l'analyse de leur activité ne peut se réaliser indépendamment d'une analyse de la qualité, la quantité et la diversité de l'offre médico-sociale, sanitaire et libérale sur les territoires. Les PCPE ne peuvent être envisagés de manière indépendante. Aussi, les problématiques relevées mériteraient d'être mises au travail en lien étroit avec les équipes des PCPE, les personnes accompagnées et les partenaires, notamment du sanitaire.

Un commentaire résume particulièrement l'ensemble des problématiques soulevées par les PCPE :

« Globalement, les retours des familles sont positifs car les prestations permettent d'apporter du répit (ce qui soulage toutes les parties prenantes) et un changement de regard sur la situation (et donc des observations pertinentes pour la définition du projet pérenne). La coordination renforcée permet également d'être plus à l'écoute des besoins des usagers et des partenaires. Certaines situations ont aussi pu trouver une solution pérenne avec la mise en œuvre de l'orientation cible (travaillée avec le soutien du PCPE) ou d'une réponse pérenne alternative et construite sur mesure.

Néanmoins, les limites de nos accompagnements sont :

- *réponse partielle à un besoin plus global*
- *difficultés à mettre en œuvre une orientation cible sur les établissements adultes*
- *difficulté à trouver la réponse adaptée à certains profils très complexes chez les enfants et adolescents (mixtes entre le sanitaire, le médico-social et parfois aussi l'ASE)*
- *la temporalité de 2 ans est parfois insuffisante pour construire un projet stable*
- *sur certaines situations multi partenariales nécessitant une coordination renforcée (y compris quand le PCPE se retire), difficulté à maintenir la co-construction et la coopération nécessaires à la stabilité du projet.*
- *contexte sanitaire (manque de personnels dans les structures sanitaires ou médico-sociales) qui ne favorise pas la mise en œuvre des orientations cibles ou qui reporte certaines prises en soins "*

Les PCPE attirent l'attention sur :

Une embolisation du dispositif

« Il y a eu peu de sorties en 2022 car la file active du PCPE s'est constituée progressivement en 2021, suite à l'ouverture du dispositif. Courant 2022, nous observons une nette augmentation des sollicitations du PCPE amenant à la création d'une liste d'attente ».

« La plupart des accompagnements sont des accompagnements de longue durée, ce qui limite chaque année le nombre d'entrées. »

« La liste d'attente s'allonge, 35 personnes au 31 décembre dont les plus anciens sont inscrits depuis 2020 »

L'impérieuse nécessité de penser l'accompagnement et la sortie du PCPE dans une continuité du parcours

C'est à cette condition que les PCPE conservent leur raison d'être. Les données des rapports d'activité montrent que les personnes sortantes sont globalement en situation plus favorable que les personnes à l'admission. La pertinence des PCPE pour améliorer la vie quotidienne et les perspectives des personnes doit être maintenue. Les PCPE ont à établir un délicat équilibre entre le renouvellement de leur public pour répondre aux besoins des personnes du territoire qui se trouvent sans solution et des fins d'accompagnement correspondant à un projet satisfaisant les attentes et besoins des personnes.

« La plupart des personnes accompagnées par le PCPE ont une orientation MDPH non effective. Des sorties seront à prévoir l'année prochaine sans que l'utilisateur n'ait obtenu de place en établissement ».

« Travail conséquent avec la MLPH afin de placer les personnes, accompagnées dans le cadre du PCPE, prioritaires afin de créer un turn-over sur le dispositif ».

« Personnes accompagnées globalement satisfaites. Est-il envisageable de travailler sur un nouveau cahier des charges ? Collaboration étroite à instaurer entre ARS, MDPH et PCPE : travail par objectif donné par les MDPH ? Comment fluidifier les entrées et les sorties ? »

*« Nous notons un point de vigilance sur les raisons qui amènent le PCPE à être mobilisé. En l'absence de demande du côté de l'utilisateur, nous accompagnons alors vers l'émergence d'un projet. Le temps d'accompagnement étant très court, j'interroge alors la pertinence d'interpeller un tel dispositif. Nous observons des difficultés à acter la fin de l'accompagnement PCPE car absence de relais par les services adultes notamment.
1/Le droit commun reste encore fragile et n'assure pas la coordination des projets : mobiliser des référents de parcours pourraient être une alternative intéressante et favoriserait le maintien au domicile de certains usagers. Lors de réflexion collective dans les objectifs du prochain schéma départemental, la mise en place de référents de parcours a été abordée.*

2/nous notons qu'une communication régulière doit être faite auprès des partenaires quant aux missions du PCPE, liée principalement à de nombreux changements sur notre secteur. Les partenariats se construisent au fil des situations. Les établissements enfants ou services semblent plus sensibles à la présence du PCPE dans le parcours des usagers même s'il est nécessaire de rappeler les limites de nos interventions dès lors qu'un ESMS prend le relais. En effet, certains partenaires auraient tendance à solliciter la présence des libéraux au sein de leur équipe. Le travail éducatif réalisé par les professionnels libéraux permet la mise en place d'outils transposables au sein des ESMS. Le PCPE permet ainsi de fluidifier le parcours et une montée en compétences des professionnels de certains ESMS. »

Des situations complexes qui rendent indispensable de s'inscrire dans un temps long, de prendre en compte les comorbidités et de créer de nouvelles réponses sur les territoires...

« Deux types d'accompagnements peuvent être distingués dans le cadre du PCPE SC. Les situations qui résultent d'évènements ponctuels et qui trouvent un rétablissement assez rapide et les situations très complexes, à profils atypiques nécessitant la coordination de ressources exceptionnelles. Ces dernières situations peuvent mettre en évidence le manque de structures très spécifiques. Le rétablissement de ces situations passe donc par la construction de réponse à inventer. Généralement, le rétablissement est plus long et plus complexe à trouver »

« Sur l'année 2022, 8 personnes sur 18 sortantes ont pu bénéficier de services correspondant à leurs besoins. La liste d'attente s'est également allégée. Il n'en reste pas moins que le service peut être en difficulté pour répondre aux besoins de personnes présentant des comorbidités ou autres problématiques (dépression, troubles psychiques, addiction, troubles du langage, TDAH...) non identifiées. »

... et de maintenir ou renforcer l'offre médico-sociale...

« De manière générale, les accompagnements récents du PCPE trouvent des issues plus rapidement grâce au déploiement des services médico-sociaux (SESSAD 16-25, SAMSAH TSA).

... tout en développant le partenariat avec le secteur sanitaire

« L'ouverture de services sanitaires ambulatoires (comme l'EMEICO de l'hôpital psychiatrique de La Rochelle) permet, dans certains cas, de prendre en compte les comorbidités très souvent présentes notamment chez les personnes avec TSA sans déficience intellectuelle. Cependant, ces dispositifs sont inégalement présents sur le territoire et leurs critères d'admission sont trop restrictifs (tranche d'âge, secteur, type de pathologie). Il reste difficile de trouver un suivi ou une prise en charge psychiatrique pour les adolescents et les adultes. »

« Sur le département de la Corrèze, il est toujours difficile de trouver du relais et des professionnels formés aux profils rencontrés (secteur sanitaire). »

La nécessité de moyens humains supplémentaires pour les équipes permanentes des PCPE afin de répondre à l'évolution de la demande.

« L'expertise de terrain développée depuis 2016, la projection de la montée en charge et de la complexification prévisible des situations nous permet d'affirmer que pour continuer d'assurer des prestations efficaces et de qualité, les PCPE nécessitent des compétences et une disponibilité particulière. La croissance des besoins génère une augmentation des prestations, ce qui implique une croissance de l'enveloppe budgétaire afin de répondre aux nouveaux besoins. Une structuration complémentaire en moyens humains s'avère nécessaire afin d'accompagner la réponse à de nouveaux besoins ».

« Une montée en charge qui dépasse à ce jour les capacités d'évaluation des besoins et de coordination par l'équipe permanente du PCPE. »

La nécessité de maintenir une dynamique partenariale pour trouver des solutions pérennes aux situations particulièrement complexes

(Pour les situations très complexes)

« Le service travaille sur l'optimisation des modes de communication. Le logiciel PAACO-Globule est en cours de déploiement afin de sécuriser et fluidifier les échanges entre le service et les partenaires ».

« L'intégration des personnes relevant d'établissements se heurte le plus souvent au manque de places disponibles malgré une recherche de collaboration active et la mise en œuvre de PAG dans certains cas complexes. »

La poursuite de l'exigence qualitative

« La dimension qualitative doit rester une dimension majeure dans les orientations du service. Nous avons engagé depuis quelques mois un travail auprès des intervenants éducatifs libéraux, de co-construction d'une charte des pratiques éducatives à domicile. L'enjeu est d'essayer de garantir une qualité de prestation en lien avec les RBPP dans le cadre d'intervention des PCPE ».

Les PCPE relèvent un point important quant aux besoins des personnes. S'ils permettent de pallier l'absence totale de réponse, de trouver des solutions pérennes, d'améliorer les conditions de vie ou d'anticiper une rupture de parcours, **ils ne sont pas en mesure de répondre à l'entièreté des besoins et attentes des personnes.**

« Les prestations financées par le PCPE ne peuvent pas couvrir le besoin d'accueil principalement demandé : un accueil hors domicile à la journée »

« Il est regrettable de ne pas pouvoir faire plus car ces 3 adultes ont des besoins d'accompagnement spécifiques (remédiation cognitive, travail sur la théorie de l'esprit, acceptation du diagnostic et des difficultés ressentis, gestion des particularités sensorielles, accompagnement ponctuel pour les changements de vie, les transitions...). »

« En ce qui concerne les attentes, le PCPE est souvent questionné sur l'existant concernant l'hébergement pour un jeune majeur qui n'est pas assez autonome pour un logement individuel classique et trop autonome pour un hébergement institutionnel. Le souhait de création de logement inclusif est de plus en plus exprimé par les familles dont les enfants arrivent vers la fin de l'adolescence ».

« Une difficulté à proposer des interventions intensives, à la hauteur des besoins des bénéficiaires »

La recherche de solutions permettant aux familles de bénéficier du PCPE sans reste-à-charge.

Il s'agit d'une question essentielle à traiter au niveau national pour garantir l'équité de traitement mais également le fondement de la solidarité nationale à l'égard des personnes en situation de handicap, notamment quand elles sont sans solution. Les rapports d'activité montrent la diversité des pratiques de MDPH et des PCPE dans ce domaine.

« Le financement de prestations libérales par la MDPH peut apporter une réponse significative aux personnes et aux familles dans l'attente d'admission en SESSAD ou pour apporter du répit aux familles »

« Il est également souvent difficile de répondre à certains besoins repérés et évalués chez les personnes, de par une difficulté de financement par le service et par une saturation des professionnels en libéral. »

La participation du PCPE à l'évaluation de la situation par la MDPH

Cette proposition est intéressante pour penser la question des besoins d'aide au financement des prestations simultanément à l'orientation vers le PCPE.

Mais cela a des limites

« Le caractère imprévisible des prestations à mettre en œuvre à l'admission ainsi qu'au long de l'accompagnement entraîne un manque de visibilité sur les dépenses qui seront réalisées dans l'année. De plus, afin de garantir une modularité, souplesse et individualisation des prestations, le PCPE doit s'ajuster constamment aux évolutions des situations, malgré une enveloppe budgétaire contrainte. Cette année, l'enveloppe du PCPE a été consommée en totalité et a nécessité le recours à des fonds dédiés. »

Les liens aujourd'hui entre le PCPE et la MDPH sont questionnés par plusieurs PCPE, dans le sens de la recherche d'un travail commun plus étroit :

« Conventionnement et qualité du lien avec la MDPH (nécessité de refaire un point d'étape après 4 années de fonctionnement) »

« Un partenariat plus étroit avec la MDPH sur l'étude des demandes de notifications PCPE est envisagé dans l'avenir et est indispensable ».

« Le PCPE connaît une liste d'attente importante et ne peut pas répondre à l'ensemble des demandes. Il est donc envisagé un travail avec la MDPH pour mieux cibler les orientations (comportements-défis ou risque de rupture important, enseignement d'une compétence spécifique pour poursuivre son projet de vie). Il est également envisagé de cibler la mission du PCPE conjointement avec la MDPH dès la décision de notification avec une estimation de la durée de l'intervention. Le renouvellement et les sorties seront également travaillés ensemble avec la MDPH. »

Une évolution des PCPE TSA vers des PCPE TND

« Au-delà des TSA, il est désormais indispensable de considérer les besoins de la personne sous l'angle des TND au regard des comorbidités aux TSA présentes pour de nombreuses personnes (TDA-H, dys, TDI, troubles de la coordination), et qui peuvent avoir un impact considérable sur l'inclusion des personnes que nous accompagnons. »

La réflexion sur l'évolution des PCPE vers une forme d'intervention médico-sociale pérenne ?

Cela fait débat. Des familles peuvent signifier que l'intervention du PCPE leur convient car elles trouvent une solution pour financer les interventions non remboursées par l'Assurance maladie et parce qu'elles trouvent une coordination des partenaires.

Pour les PCPE, l'objectif initial qui a présidé à leur création ne doit pas être perdu de vue.

« De nombreuses familles souhaitent le PCPE pour des raisons d'inclusion en milieu ordinaire et donc sans avenir vers le médico-social. Pour certains des jeunes qui ont un profil pour un IME, par exemple, cela demande plusieurs années pour convaincre la famille du bien-fondé de cette orientation. »

« Beaucoup de personnes en liste d'attente avec comme seule notification le PCPE et ayant comme besoin principal "financer les suivis" »

« La pluralité de ses interventions, tant dans la forme (guidance parentale, évaluation...) que dans le genre (type de prestations proposées : éducatif, rééducatif, enseignement...), sont des atouts incontestables qui permettent d'accompagner tous types de parcours et de typologies de handicap. Les PCPE apparaissent comme précurseurs d'un nouveau modèle, centré sur les besoins exprimés et évalués et répondent à une diversité de projets de vie en apportant l'expertise et les prestations nécessaires à sa concrétisation. »

« Un risque de perdre la spécificité de ce dispositif : glissement vers un fonctionnement type SESSAD ou SAVS. Mise en œuvre du PCPE dans le cas d'une rupture de parcours et non pas dans le cas d'un refus ou d'une absence de parcours (de soins essentiellement) »

« La réduction des durées des notifications PCPE (entre 3 et 4 ans auparavant) permet de travailler et préparer avec la personne/sa famille l'après PCPE et ne pas être perçu comme un service pérenne. »

Annexes

Les PCPE situations critiques par département

	Nom du PCPE	ESMS porteurs	Public ESMS porteur	Territoire couvert	Finess ESMS porteur	Gestionnaire
16	PCPE Situations critiques - "Zéro sans solution"	SESSAD ADAPEI Charente	DI et TSA	Charente	160013827	ADAPEI Charente, EIRC, APEC
17	PCPE 17 situations critiques-zéro sans solution	IME "les coteaux"	DI et TSA	Charente Maritime	170780860	ADEI
19	Zéro sans solution Situations Critiques	SESSAD DEPARTEMENTAL	DI, TSA, DM, DA, DV, tous types handicaps	Corrèze	190010033	PEP 19
23	PCPE 23 Réponse accompagnée pour tous Situations complexes	SESSAD Pierre Louchet IV	TC	Creuse	230003295	ALEFPA
24	PCPE AOL	SAISP AOL -SESSAD	DI	Dordogne	240011049	AOL Périgueux
33	PCPE RAPT	IME Pierre Delmas	DI et TSA	Gironde	330781105	ADIAPH
33	PCPE Trait d'Union	IEM d'Eysines	DM et cérébrolésés	Gironde	330781147	APAJH 33
40	PCPE Zéro Sans Solution	FAM MAJOURAOU	polyhandicap	Landes	400780920	Association L'Autre Regard et ADAPEI 40
47	PCPE 47 "Zéro Sans Solution - Situations Critiques"	SMSA – Etab expérimental	Cérébrolésés	Lot et Garonne	470001769	GCSMS LADAPT 47
64	PCPE Situations complexes	DITEP Gérard Forgues	TC	Pyrénées Atlantiques	640781084	PEP 64
79	OZSS 79	ITEP DE LA ROUSSILLE	TC	Deux-Sèvres	790003784	ITEP de la ROUSSILLE avec co-gouvernance (14 membres)
86	PCPE PEP 86	CAEP L'OASIS	polyhandicap	Vienne	860006295	PEP 86
87	PCPE "zéro sans solutions - situations critiques"	SPASAD APF France handicap 87	tous types de handicap	Haute-Vienne	870016060	APF France Handicap

DI = déficience intellectuelle, DM = déficience motrice, DA = déficience auditive, DV = déficience visuelle, TSA = troubles du spectre de l'autisme
 TC = troubles du comportement

Les PCPE Troubles du spectre de l'autisme par département

	Nom du PCPE	ESMS porteurs	Public ESMS porteur	Territoire couvert	Finess ESMS porteur	Gestionnaire
16	PCPE TSA	SESSAD ADAPEI Charente	DI et TSA	Charente	160013827	ADAPEI Charente, EIRC, APEC
17	PCPE TSA 17	SESSAD Les Côteaux	DI et TSA	Charente Maritime	170015358	ADEI
19	PCPE TSA	IME de Puymaret	DI, TSA, polyhandicap	Corrèze	190000158	ADAPEI de la Corrèze
23	PCPE A23	SESSAD RAPCEAL EXPERIMENTAL (87)	TSA	Creuse	870018686	ALDP
24	PCPE / TSA	APEA	TSA	Dordogne	240014233	Fondation de l'Isle
33	PCPE TSA Lo Camin	IMP Jean Le Tanneur	DI, polyhandicap	Rive droite, Sud Est Gironde, Langonnais et Nord des Landes	330780883	ADIAPH
33	PCPE Médoc	IME Saute-Mouton	TSA	Médoc	330022419	IDB - Médoc Enfance Handicap
33	PCPE Bordeaux Métropole	IME Saute-Mouton	TSA	Bordeaux Métropole	330022419	IDB et Association P'tit Dom -
33	PCPE P'tit Dom	IME Saute-Mouton	TSA	Infradépartemental	330022419	IDB et Association P'tit Dom -
33	PCPE Bassin d'Arcachon	IME Saute-Mouton	TSA	Bassin d'Arcachon	330022419	IDB
40	PCPE TSA LANDES	SERFA- étab expérimental (87)	TSA	8 cantons : Dax 1 et 2, Marensin Sud, Pays Tyrossais, Seignanx, Orthe et Arrigans, Mont de Masan 1 et 2	870017308	GCSMS Autisme France
47	PCPE Moyenne Garonne	SESSAD Solincité	DI et TSA	Lot et Garonne	470012709	GCSMS Moyenne Garonne - Solincité - Planète Autisme - Coup de Cœur Autisme
64	PCPE Autisme Pau Béarn Pyrénées	SERFA- étab expérimental (87)	TSA	Soule / Béarn	870017308	Autisme Pau Béarn Pyrénées/GCSMS Autisme France
64	PCPE TSA AVA 64 - Association CHRYALIDE	SESSAD TSA AVA 64	TSA	Navarre - Côte Basque	640014528	Association Chrysalide
79	PCPE TSA 79	SESSAD de Niort	TSA	Deux-Sèvres	790016224	ADAPEI 79
86	PCPE TSA 86	SESSAD TED 86	TSA	Vienne	860010727	AFG Autisme
87	PCPE Autisme 87	SERFA- étab expérimental (87)	TSA	Haute-Vienne	870017308	GCSMS Autisme France et Autisme 87

DI = déficience intellectuelle, TSA = troubles du spectre de l'autisme

Sigles

AAH	Allocation adulte handicapé
AEEH	Allocation d'éducation pour enfant handicapé
ARS	Agence Régionale de Santé
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
AVS	Auxiliaire de Vie Scolaire
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAMSP	Centre d'action médico-sociale précoce
CMPP	Centre médico-psycho-pédagogique
CDAPH	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CNR	Crédits Non Reconductibles (accordés par l'ARS)
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
CPOM	Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens
CRA	Centre de ressources autisme
CREAI	Centre régional, d'études, d'actions et d'information sur les populations en situation de vulnérabilité
CVS	Conseil de la vie sociale
DAC	Dispositifs d'appui à la coordination (ex PTA)
DD-ARS	Délégation départementale de l'agence régionale de santé
DGCS	Direction générale de la cohésion sociale
DOP	Dispositif d'Orientation Permanent
EDAP	Equipe de diagnostic d'autisme de proximité
EMAS	Equipe mobile d'appui à la scolarisation
EN	Education nationale
EPE	Equipe pluridisciplinaire d'évaluation
ERHR	Equipe relais handicaps rares
ESMS	Etablissements et services médico-sociaux
ETP	Equivalent temps plein
FAM	Foyer d'accueil médicalisé
FV	Foyer de vie
GEM	Groupe d'entraide mutuelle
GOS	Groupe opérationnel de synthèse
HAS	Haute autorité de santé
IME	Institut médico-éducatif
ITEP	Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique
MAS	Maison d'accueil spécialisée
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
PAG	Plan d'accompagnement global
PCH	Prestation de compensation du handicap
PCPE	Pôle de compétences et de prestations externalisées
PCO	Plateforme de coordination et d'orientation pour les trouble du neurodéveloppement (TND)
PMI	Protection maternelle et infantile
PTA	Plateforme territoriale d'appui (renommée DAC)
RAPT	Réponse accompagnée pour tous
RBPP	Recommandation de bonnes pratiques professionnelles
SAAD	Service d'aide à domicile
SAMSAH	Service d'accompagnement médico-social pour adulte handicapé
SAVS	Service d'accompagnement à la vie sociale
SERAFIN-PH	Services et Etablissements: Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées
SESSAD	Service d'éducation spéciale et de soins à domicile
SC	Situation critique
TSA	Trouble du spectre de l'autisme
UE	Unité d'enseignement interne ou externalisée

